REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE D'ENTREPRISE TELEPERFORMANCE France

Vendredi 26 août 2016

CE Teleperformance France 12-14 rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières-sur-Seine



ETAIENT PRESENTS:

Direction:

Isabelle PARIS Laissa CORANTIN

Comité d'Entreprise

Didier THIEBAULD Najia BOUGNOUCH **Mohamed MIRI** Wafa ABIDA **Olaf NZONDO** Abdou KEITA Félicien OKOYO Aissatou NIANG Latifa KARRA Mireille SARCIAUX Samira ALAOUI Radhia HACHEMI **Ourida BEN AOUN** Nacera MAOUTIK Habiba MOHAMED **Christophe KALETA**



ORDRE DU JOUR:

1. PRES	ENTATIO	N DES	S COMPTES 2	015 DU CE		=======================================				5
				ACTIVITES ET DE G						
3. APPROBATION DES COMPTES 2015 DU CE										.48
4. VALI	DATION	DES	MODALITES	D'INFORMATION	DES	SALARIES	SUR	LES	COMPTES	ET
RAPPO	RT D'ACT	IVITES	ET DE GEST	ION 2015 DU CE						48



La séance est ouverte à 9 h 12 sous la présidence d'Isabelle PARIS

Samira ALAOUI.- Madame QUETEL ne vient pas?

Isabelle PARIS.- Non. Elle a prévenu Monsieur le secrétaire qu'elle avait un empêchement ce matin, donc, elle ne pouvait pas venir. C'est moi qui vais présider la réunion.

Samira ALAOUI.- Vous avez votre mandat?

Isabelle PARIS.- J'ai un pouvoir, oui.

Samira ALAOUI.- On aimerait bien le voir si cela ne vous dérange pas.

(Madame Paris présente son pouvoir)

Et vous, vous n'acceptez pas ce pouvoir ? Nous, on a déjà vu des pouvoirs, ce n'est pas comme cela. C'est-à-dire qu'elle a des pouvoirs qui lui sont délégués par Monsieur APOLLONJ. Elle délègue une partie de ses pouvoirs ou la totalité et vous, vous acceptez le pouvoir.

Isabelle PARIS.- Si je suis là, c'est que j'accepte.

Samira ALAOUI.- Oui. Mais normalement dans le pouvoir, cela doit être stipulé.

Isabelle PARIS.- Ce n'est pas une délégation de pouvoir pérenne. C'est un pouvoir pour la présidence de la réunion d'aujourd'hui. Elle ne me transfère pas la totalité de sa délégation de pouvoir sur la présidence du CE. Je préside pour l'approbation des comptes aujourd'hui. Bien évidemment que je l'accepte.

Samira ALAOUI.- C'est la première fois que je vois ce pouvoir, mais justement, même si c'est une réunion extraordinaire pour que tout ce qui va être dit ait du sens, c'est-à-dire qu'elle vous délègue une partie des pouvoirs, cela doit être noté, puisqu'elle ne vous délègue pas la totalité...

Isabelle PARIS.- Elle me délègue la totalité pour la présidence d'aujourd'hui. Elle me donne un pouvoir.

Samira ALAOUI.- Il doit être clairement stipulé que vous acceptez ce pouvoir, parce qu'il y a plusieurs pouvoirs qui sont conférés par le Président, notamment en CE, pour que cela ait une valeur juridique. Normalement, dans le pouvoir, il est clairement inscrit que vous acceptez ce pouvoir pour pouvoir présider, puisque là, c'est un pouvoir généraliste où il n'y a rien de noté. En même temps, Madame QUETEL n'a jamais voulu nous montrer son pouvoir. Donc, si elle vous donne des pouvoirs qu'elle n'a pas...

Isabelle PARIS.- Je vous confirme qu'elle les a.

Samira ALAOUI.- Non, mais cela fait trois fois qu'on lui demande de nous donner une délégation de pouvoir sur la nouvelle mandature, elle a toujours refusé de nous les donner. Je l'ai demandé trois ou quatre fois, elle me dit de venir dans son bureau. Mais excusez-moi, je suis une élue parmi les élus. Le pouvoir, il faut qu'elle le montre à toute personne ici qui est élue où qui un mandat de RS, qui est là, parce que juridiquement, elle a le droit d'être là.

Isabelle PARIS.- La délégation de pouvoir de Madame QUETEL est une délégation de pouvoir élargie, qui ne porte pas uniquement sur le CE, donc c'est un élément individuel, personnel, contractuel.

Samira ALAOUI.- Si elle fait un extrait de pouvoir dans lequel elle accepte le pouvoir au CE, qu'elle montre aux élus... D'un point de vue légal, elle nous doit ce pouvoir. Il faut qu'elle nous le montre, ce qu'elle n'a jamais fait. Si aujourd'hui elle vous délègue des pouvoirs qu'elle n'a pas, le CE n'est pas présidé correctement. On est obligés de vous croire sur parole. Si demain, je vous ramène quelqu'un et je vous dis qu'il est RS à la CGT et je ne vous ai pas donné le mandat, qu'est-ce que vous allez me dire ? « Vous avez son mandat ? ». - « Non». - « Ecoutez, au revoir ».

Isabelle PARIS.- Une DRH dans une entreprise telle que TELEPERFORMANCE...



Samira ALAOUI.- Ce n'est pas forcément la DRH qui préside dans un certain nombre d'entreprises.

Isabelle PARIS.- Elle a nécessairement le pouvoir.

Samira ALAOUI.- Elle l'a nécessairement, c'est ce que vous pensez, mais pas forcément. Comment nous, on peut savoir ? On n'est pas Madame IRMA, on ne croit que ce que l'on voit. Normalement, au premier CE, elle nous montre son pouvoir. Ce n'est pas non plus la lune que l'on demande. On demande un pouvoir pour pouvoir présider correctement. Si on le demande, c'est parce que justement on a eu dans le passé, dans d'autres instances, des problématiques sur le fait de présider ou ne pas présider, au niveau de la justice. Et c'est à partir de là que nous, effectivement, on ne fait pas vraiment attention, sauf qu'il est important pour valider les PV, pour valider ce qui est dit, pour que justement même que votre parole soit prise en compte dans le cadre du Comité d'Entreprise, que vous ayez correctement un pouvoir qui vous permette justement de prendre ce rôle. Après, votre rôle en dehors de l'entreprise, ce n'est pas prouvé, parce que le pouvoir peut être donné à n'importe quelle personne à partir du moment où elle est habilitée et qu'elle accepte justement les droits et les devoirs. C'est tout. Donc, je voulais quand même vous le dire.

Isabelle PARIS.- Je prends note effectivement. On le communiquera.

Samira ALAOUI.- J'espère. Moi, je refais le vœu aujourd'hui qu'elle nous redonne ce pouvoir. Olaf NZONDO.- Est-ce que vous pouvez nous le transmettre ?

Isabelle PARIS.- Cela, vous verrez avec Madame QUETEL. Pour le coup, ce n'est pas ma délégation de pouvoir.

Samira ALAOUI.- Mais cela compte quand même, votre délégation de pouvoir.

Olaf NZONDO.- Comme Madame ALAOUI vient de le dire, cela fait plusieurs réunions que c'est demandé, ce serait logique, ce n'est même pas sujet à polémique selon moi, puisque c'est quelque chose de basique normalement.

Nathalie MARQUANT.- C'est un droit. Effectivement, le CE peut le demander.

Isabelle PARIS.- Oui, sur la partie présidence des instances.

Olaf NZONDO.- Après, c'est vrai que s'il y a des éléments qui ne nous concernent pas, Monsieur APOLLONJ fait un pouvoir qui ne concerne que le CE. Je ne crois pas que ce soit compliqué de faire un extrait, comme Madame ALAOUI disait, parce que là, vous avez le pouvoir de Madame QUETEL qui elle-même a le pouvoir de Monsieur APOLLONJ. Si vous pouvez, pour que l'on ne puisse pas revenir encore sur ce sujet, nous transmettre les éléments dès que possible.

Isabelle PARIS .- J'en prends note.

1. PRESENTATION DES COMPTES 2015 DU CE

(Nathalie MARQUANT, Cabinet FEP)

Nathalie MARQUANT.- On vous présente ce matin le rapport. Je l'ai envoyé par mail. J'ai fait les modifications dont on avait parlé hier. Il y a au niveau des tableaux des commentaires sur le rapport d'activité, y compris sur les éléments que Sylvie a apportés. Donc là, on présente la version finale qui est modifiée par rapport à celui d'hier.

Comme on l'a dit, dans les nouvelles obligations comptables, il y a deux rapports à présenter obligatoirement : l'un, qui est le rapport d'arrêté des comptes, et l'autre le rapport d'activité. On va commencer par le rapport d'arrêté des comptes qui intègre l'attestation de l'expert-comptable, notre attestation de validation des comptes.

ON

Vous avez sur les premières pages la présentation du rapport et page 3 le résumé qui est l'attestation de l'expert-comptable, avec le résumé des éléments principaux financiers du Comité d'Entreprise. A savoir, le total du bilan, le total des produits et le déficit global de l'exercice.

En total du bilan, on a 306 657€. On verra dans le chapitre analyse de la situation patrimoniale, ce que cela veut dire.

Le total des produits de l'exercice, c'est ce qui a été encaissé par le CE. Au niveau du fonctionnement, il y a 136 892€ et au niveau des ASC, 556 043€.

Le CE a sur l'exercice 2015 un déficit global de 9 415€, qui comprend d'une part un excédent sur les ASC de 25 716€ et un déficit du fonctionnement de 35 131€. On expliquera tout à l'heure. Ce n'est qu'un résumé, puisque c'est l'attestation. On a validé les comptes de 2015, il n'y a pas de souci avec cela. On a juste fait une observation qui concerne les comptes de l'exercice précédent, puisque ce n'est pas nous qui les avons arrêtés. En fait, l'Ordre des experts-comptables nous demande de préciser dans le cas où on n'a pas arrêté les comptes précédemment de mettre une observation sur le sujet. Mais sur les comptes 2015, nous n'avons pas de réserves, on a attesté les comptes.

Au niveau du compte rendu, les premières pages, la partie 2 du rapport, c'est le compte rendu de mission. C'est le formalisme que l'Ordre des experts-comptables impose au rapport avec un peu le déroulé de la mission, les explications, comment l'organisation du Comité est faite et quels sont les points importants notamment par rapport à l'URSSAF.

Le premier point, page 4, c'est l'organisation du Comité et de la comptabilité. La comptabilité était tenue jusque fin 2014 sur Excel par la trésorière et externalisée auprès d'un expert-comptable qui tenait une comptabilité de trésorerie avec un bilan et un compte de résultat. Le CE nous a mandatés pour effectuer une mission d'audit et d'évaluation de l'organisation du CE en vue de son adaptation aux nouvelles obligations comptables entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Le CE a suivi les préconisations recommandées par l'audit, notamment en mettant en place un logiciel de gestion et de comptabilité spécifique au Comité d'Entreprise en cours d'année. En l'occurrence, comme on l'a dit hier, cela a été mis en place à partir du mois de juin, ce qui explique un peu tous les problèmes que l'on a pu avoir sur l'arrêté des comptes 2015 du fait qu'il y avait eu deux changements de méthode.

La comptabilité 2015 a été entièrement enregistrée sur le logiciel ONIS. La saisie a été faite au fur et à mesure par la trésorière et les élus. Compte tenu de la période de formation et d'adaptation nécessaire à la saisie et la connaissance du logiciel, le CE nous a demandé d'assister la trésorière afin de saisir les opérations sur les ASC de l'année et sur le budget des AEP. AEP étant la nouvelle appellation du fonctionnement, Attributions Economiques et Professionnelles, à partir du mois de juin. Mais normalement, l'organisation préconise qu'il n'y a pas d'externalisation, que ce soit les élus et la trésorière qui saisissent au fur et à mesure, au fil de l'eau.

Au niveau de l'appréciation sur les méthodes comptables retenues et les conventions passées, les références légales, ce sont les nouvelles obligations comptables. On a fait un bref rappel hier, mais on va rappeler que c'est la loi du 5 mars 2014 qui a changé le statut des Comités d'Entreprise en faisant rentrer les Comités d'Entreprise dans le Code du commerce. Avec des obligations conformes à une entreprise, notamment en termes de comptabilité, puisque qui dit Code de commerce dit référence au tribunal de commerce. Et effectivement, il y a l'application des règles et méthodes comptables préconisées par l'autorité des normes comptables. C'est le décret du 27 mars 2015 qui a défini les seuils et le détail des préconisations.

ON

On vous rappelle que vous êtes situés au-dessus de seuil de 153 000€ de ressources, ressources s'entendant en subvention ASC et fonctionnement, et vous êtes concernés par les obligations suivantes.

La tenue d'une comptabilité d'engagement, on en a parlé hier, c'est une nouveauté, puisque la comptabilité de trésorerie enregistre les opérations au fil de l'eau en fonction du relevé de compte, et la comptabilité d'engagement tient compte de la date de réalisation de l'activité. Donc, cela enregistre un certain nombre d'éléments qui concernent... on enregistre la totalité des opérations 2015 qui sont enregistrées dans des comptes de régularisation du bilan, qui s'appellent produits à recevoir, charges constatées d'avance, charges à payer et produits constatés d'avance, que l'on retrouve au niveau du bilan. C'est souvent ce qui perturbe le Comité d'Entreprise, puisque c'est un peu différent, mais le législateur l'a souhaité pour véritablement voir comment est utilisée la subvention.

On a l'obligation de présenter un bilan et deux comptes de résultat, les deux budgets activités sociales et fonctionnement étant totalement indépendants, il n'y a pas de possibilité de transfert de fonds d'utilisation de l'un vers l'autre, et un bilan global qui représente la situation patrimoniale, ce qui est logique, puisque les immobilisations notamment appartiennent à l'ensemble du CE.

Ensuite, la rédaction d'une annexe comptable et d'un rapport d'activité détaillé – l'annexe comptable, c'est ce que l'on a ici à la fin de l'arrêté des comptes, qui est obligatoire et normé par l'Ordre des experts-comptables. Il y a l'obligation d'avoir un règlement intérieur, obligation d'avoir l'attestation de l'expert-comptable, l'obligation d'approuver les comptes dans les six mois qui suivent la date de clôture et remise sous trois jours au moins avant la date de réunion d'approbation des comptes, et présentation des comptes dans une réunion spécifique avec pour seul ordre du jour la présentation.

Je précise ce que l'on a dit hier. Effectivement, on est hors délai par rapport aux six mois. On a simplement une période de tolérance sur la première année, notamment puisque l'on est sur une année d'adaptation avec des changements de méthodes comptables pour tous les CE, et notamment ceux qui n'étaient pas organisés et avaient des comptables en interne. Donc, il y a une période d'adaptation. L'essentiel est de finir l'arrêté des comptes avant fin septembre. Ce qui n'est pas formalisé juridiquement, mais qui existe.

On a expliqué pourquoi on avait eu un retard et on le verra juste dans le déroulement de la mission.

Donc, notre déroulement de la mission. Le logiciel ONIS permet de répondre aux obligations comptables en présentant une comptabilité d'engagement. Nous vous présentons ci-après notre rapport, les deux comptes de résultat et le bilan établi à partir des états financiers d'ONIS. Cela veut dire que nous allons passer la totalité des écritures sur le logiciel, ce qui est conforme, puisqu'effectivement, on a l'obligation de... on ne peut pas prendre vos états ONIS et puis saisir sur notre logiciel comptable, il faut pouvoir avoir des états qui sont conformes à ce que l'on présente.

On a disposé l'ensemble des documents comptables, factures, relevés bancaires afin de pouvoir effectuer la révision de la comptabilité. On a par contre sur 2015, compte tenu du fait que l'organisation comptable a été changée en cours d'année et qu'il y a eu l'implantation du nouveau logiciel ONIS, un gros travail de mise en place et de mise en cohérence de la comptabilité, notamment parce que le fonctionnement était différent sur chaque site. On l'a vu hier dans la mesure où on n'avait pas de détail par rapport aux ventes. On avait des remises de chèques, mais on n'avait pas le détail du contenu et à quelle activité c'était référé. Or, le logiciel est un logiciel qui est très perfectionné et qui permet d'aller véritablement sur les



nouvelles obligations comptables. Mais la contrepartie, c'est que l'on a une partie de gestion et une partie comptabilité. Dans la partie gestion, on doit rentrer les ventes des salariés, salarié par salarié, avec le mode de règlement. Si on ne le fait pas complètement, on peut très bien tenir la comptabilité parallèlement en enregistrant les remises de chèques comme on l'a fait sur la partie banque elle-même. Mais quand on transfère sur l'année suivante en report à nouveau, on a en report à nouveau tous les clients, tous les salariés qui sont considérés comme non réglés alors qu'ils ont réglé, mais dont le règlement n'a pas été assemblé dans les remises de chèque. On a parlé hier que c'était dû effectivement au changement de méthode en cours d'année. Donc, on a fait un gros travail de réconciliation entre les salariés à vérifier un par un, l'ajustement entre les remises de chèques à assembler et les ventes que l'on affectait. Cela explique pourquoi nous avons présenté dans le rapport un poste qui s'appelle ventes non affectées, dont le montant correspond aux remises que l'on n'a pas pu identifier et affecter aux activités.

J'ai expliqué hier que cela ne change pas comptablement, on a le droit de le faire. Mais disons que cela change la partie analyse analytique, puisqu'effectivement, on ne peut pas avoir un affinement d'analyse analytique suffisant. Cela, c'était un point.

Ensuite, de la même manière, on a les mêmes problèmes sur la caisse. Et après, on a eu beaucoup d'erreurs sur le logiciel qui étaient dues au fait qu'il faut une période d'adaptation - qui n'est absolument pas spécifique à ici. Dans l'ensemble des CE pour lesquels on a mis en place un nouveau logiciel de gestion et de comptabilité, il y a toujours une période d'adaptation en général qui dure un an. Et on a dit que pour 2016, on allait voir où cela en était et faire le nécessaire, que l'on n'ait pas les mêmes soucis. Donc, cela explique pourquoi il y a eu ce retard par rapport à l'arrêté des comptes.

Au niveau de la fiscalité et de l'assujettissement à l'URSSAF, on regarde dans les commissions les règles d'attribution pour voir si on n'a pas de problème particulier où on peut attirer l'attention sur les caractères discriminatoires. Nous, on a à peu près 150 CE, on constate depuis à peu près 4, 5 ans un durcissement de l'URSSAF maintenant par rapport aux Comités d'Entreprise. Je pense qu'ils ont trouvé qu'il y avait une manne très intéressante en termes de cotisations sociales et on a un durcissement très important. Cela a commencé par les chèques vacances. Ensuite, ils regardent maintenant un peu tout ce qui est cadeaux salariés, les bons d'achat en vérifiant que c'est bien lié à un évènement, que le plafond est bien respecté. Mais également, parce qu'ils ont trouvé que c'était une faille au caractère discriminatoire, notamment, il est très important quand on a un CE avec la particularité comme vous d'avoir 13 sites, d'avoir un alignement des règles d'attribution sur l'ensemble des sites. Ici, le petit point que l'on a juste vu, c'est par rapport aux cadeaux salariés, puisque l'on a certains centres qui en 2015 avaient fait des cadeaux salariés différents d'un établissement à l'autre. C'est juste un point d'observation.

Samira ALAOUI.- Sauf, qu'à l'époque, la loi n'était pas encore passée. On était sur une ancienne mandature, parce que là, sur les présentations de vos comptes quand même, on est à cheval sur deux mandatures. Dans notre CE aujourd'hui, si on ne regarde que ces comptes-là, je comprends vos observations, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, vous nous présentez les comptes. On a été élus le 5 novembre, le temps de la mise en place de ce nouveau logiciel, de tout ce qui s'en est suivi, on a eu aussi notre commission des comptes, qui a fait un bon boulot, qui est venu voir justement toutes les différentes failles, qui a travaillé, des élus qui ont présenté quelque chose. Je regrette que sur vos remarques, vous n'avez pas marqué cet élément saillant.

ON

Nathalie MARQUANT.- Je ne savais pas, je n'ai pas eu accès à ce rapport, on ne me l'a pas envoyé.

Samira ALAOUI.- Sur lesquels il y avait un certain nombre de bonnes pratiques qui vont être mises en place, parce qu'il y a une commission des comptes, il y a un règlement intérieur qui s'impose à nous, qui était de l'ancienne mandature, qui prévoit un certain nombre de règles. Vous n'étiez pas au courant ?

Nathalie MARQUANT.- Du rapport qui a été fait par la Commission ? Non, pas du tout, je ne l'ai pas. Si je l'avais eu, j'aurais pu intégrer certaines choses, mais je ne l'ai pas eu, cela ne m'a pas été envoyé.

Samira ALAOUI.- C'est dommage, parce que ce sont des choses importantes. Avec la trésorière, normalement, ce sont des éléments, vous devez échanger ce genre de chose. Puisque quand vous faites la remarque sur les cadeaux qui ont été faits...

Nathalie MARQUANT.- C'est une remarque pour le futur. C'est un état de fait, on constate quelque chose. Cette partie-là, c'est pour vous donner des éléments pour le futur en vous disant qu'à notre connaissance, on a aussi regardé l'ensemble des éléments, le point auquel il faut faire attention est de maintenir les règles d'attribution identiques sur l'ensemble des sites. Après, on est bien d'accord que sur l'arrêté des comptes qui est là, il concerne principalement l'ancienne mandature, bien entendu. Puisque de toute façon, toutes les décisions ont été prises avant que vous soyez là, même si vous êtes concernés pour deux mois. Samira ALAOUI.- Elle s'impose à nous, c'est pour cela que l'on est un petit peu embêtés. C'est une partie de l'ancienne mandature, mais tous les nouveaux, on peut dire qu'il y a plein de choses sur lesquelles nous, on ne pouvait pas agir. On connait des choses, les comptes, les règles à suivre le mieux possible. Il a fallu le temps de la formation, il a fallu le temps de ce nouveau logiciel comptable, d'essayer de comprendre comment cela fonctionne. Des règles pour lesquelles on a vu hier qu'il y a encore des choses qui n'allaient pas. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu ces échanges sur un certain nombre d'éléments.

Nathalie MARQUANT.- Je vous ai dit hier que j'étais largement à votre disposition, j'étais parfaitement joignable. Après, vous m'avez conviée à la prochaine réunion. J'ai dit que j'étais parfaitement disponible, mon téléphone est ouvert, mon mail aussi en permanence. Je l'ai toujours dit depuis le départ.

Samira ALAOUI.- On est 28 élus, on est sur un CE de 33 personnes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, très souvent les comptables, c'est la trésorière et le trésorier adjoint qui sont le lien via la Commission.

Nathalie MARQUANT.- L'ensemble du bureau, le secrétaire. L'ensemble du bureau doit être en relation avec moi. J'ai également demandé de nombreuses fois, j'ai proposé de m'arrêter à Lyon, puisque je passe à Lyon deux fois par semaine, de vous rencontrer. Je suis même venue une fois ici. Je vous ai proposé de venir à une réunion, moi, j'étais ouverte tout le temps. Maintenant, de toute façon, on ne va pas revenir sur ce qui s'est passé. Donc, à partir de maintenant, dans ma mission, je suis également là et c'est ce que l'on fait avec l'ensemble des CE qu'on a, clients, pour vous accompagner et pas uniquement pour un arrêté des comptes ou arriver pour éteindre un incendie. Je suis là pour vous accompagner. Mon intérêt est là. Clairement, cela ne m'intéresse pas d'arrêter les comptes une fois par an et de ne plus voir le CE pendant l'année.

Samira ALAOUI.- De toute façon, c'est contreproductif.

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait. Je n'ai aucun client qui fonctionne comme cela. Donc, à partir de là, je suis à votre disposition si vous avez des questions. Nous, cela fait 25 ans que l'on est dans le monde du CE, on a un cabinet qui est très référencé, et que des Comités

ON

d'Entreprise, on n'a pas d'autres clients. On a effectivement une grande connaissance de ce sujet-là.

A ce sujet, au niveau de l'URSSAF, je suis entièrement à disposition pour venir à une réunion vous expliquer les règles d'attribution par rapport à l'URSSAF. En plus, nous avons pas mal de jurisprudences.

Samira ALAOUI.- Juste une dernière remarque déjà pour l'URSSAF, parce qu'on a eu très souvent des contrôles URSSAF après une fusion, quand il y a des réorganisations, il y avait plusieurs CE qui s'étaient dispatchés, on regroupe les CE, il y a les différentes dévolutions, parce que nous, on a eu un contrôle d'URSSAF, mais peut-être qu'avec la nouvelle loi...

Nathalie MARQUANT.- L'URSSAF est totalement indépendante de la nouvelle loi. La nouvelle loi est affectée à la partie arrêté des comptes, fonctionnement comptable et transparence des comptes. L'URSSAF, c'est totalement différent. Jusqu'à octobre de l'année dernière, il n'y avait aucune directive qui existait à l'URSSAF. C'est-à-dire que cela n'a été que du verbal et c'était au bon vouloir des tolérances, puisqu'en fait, c'est la directive ACOSS qui fixe les règles. Elle vous dit que tout est soumis à cotisation sociale, sauf que l'Ordre des experts-comptables a exigé depuis une dizaine d'années, avec de nombreuses réunions, que la directive de l'URSSAF sorte, au moins qu'il y ait une référence. Elle a fini par sortir en octobre, elle a été légèrement modifiée en janvier. Mais au moins maintenant, on a une base qui représente un document que j'avais envoyé en temps utile aussi au CE, qui représente une trentaine de pages, dans lequel il y a véritablement l'ensemble des éléments des règles d'attribution qui sont acceptées par l'URSSAF. Cela, c'est totalement indépendant des nouvelles obligations comptables.

Didier THIEBAULD.- Quand vous dites que vous avez indiqué au CE, vous parlez de qui exactement?

Nathalie MARQUANT.- Je pense que les directives d'URSSAF avaient été envoyées à l'ancien CE.

Didier THIEBAULD.- C'est qui l'ancien CE?

Nathalie MARQUANT. - Je pense à l'ancien secrétaire.

Didier THIEBAULD.- Puisque l'envoyer au secrétaire et au CE, c'est différent, parce qu'il y a beaucoup d'informations que l'on n'a pas en fait. C'est pour cela que, par exemple, je me permets de vous poser la question, puisque l'on parlait des erreurs de saisie. Pourquoi les erreurs de saisie ne nous ont pas été signalées en temps et en heure au moment où vous les avez découvertes ?

Nathalie MARQUANT.- On va revenir sur ce que l'on a dit hier. La mission initiale que nous avons, c'est un arrêté des comptes. Cela veut dire que nous on intervient à la fin, à l'arrêté des comptes. On n'a pas une mission de suivi de comptabilité. On n'intervient pas trimestriellement, on intervient à mi-parcours, en juin.

Habiba MOHAMED.- Mais vous avez bien dit que vous pouvez nous accompagner.

Nathalie MARQUANT.- Il y a deux choses. J'accompagne pour des questions. Cela fait partie de notre mission d'accompagnement. Pour ce qui est l'arrêté des comptes, en septembre, quand j'ai fait la présentation de la situation intermédiaire, j'ai signalé que l'on avait des problèmes. D'ailleurs, quand il y a eu la réunion en octobre, j'avais signalé que l'on avait des problèmes de saisie et des problèmes parce que des caisses n'avaient pas été saisies. Je l'ai signalé en temps voulu. Après, j'ai re signalé que les comptes n'étaient pas saisis en janvier-février. Il y a des échanges de mails qui ont été faits à ce sujet avec l'ensemble des nouveaux élus. Ensuite, j'ai effectivement parlé des erreurs de saisie au fur et à mesure à partir du mois de mars, puisque l'on a commencé à rentrer dans les comptes petit à petit. Et entre le mois



d'avril et maintenant, j'ai au fur et à mesure donné des informations sur les erreurs de saisie qui étaient faites. Je l'ai fait, il y a des mails

Didier THIEBAULD.- Encore une fois, à qui ?

Nathalie MARQUANT.- Cela a été envoyé à Olaf et à Sylvie. J'ai des mails avec le récapitulatif de toutes les erreurs de saisie qui ont été faites.

Olaf NZONDO .- Au mois de juin.

Nathalie MARQUANT. - Oui, à partir du mois d'avril quand j'ai fait l'arrêté des comptes.

Olaf NZONDO.- Au mois de juin ou peut-être qu'avant... en tout cas, je n'ai pas...

Nathalie MARQUANT.- Cela n'était pas saisi avant. Donc, tout ce qui est saisie des factures, il n'y avait pas de problème, c'est nous qui avons saisi. Au niveau des salariés, c'est quand on a fait la révision des comptes salariés... il ne faut pas oublier que la saisie a été finie pratiquement fin avril ou début mai.

Olaf NZONDO.- Non, mais, je précise juste Madame MARQUANT que le mail envoyé, c'était lorsqu'on prévoyait la réunion qui a finalement lieu aujourd'hui, fin juin, il me semble. J'avais dû transmettre à tous les membres du CE. Mais avant, je n'ai pas eu connaissance des éléments.

Nathalie MARQUANT.- Je vous transférerai les mails en temps voulu.

Olaf NZONDO.- Je ne dis pas que vous ne l'avez pas envoyé à quelqu'un du CE, mais pas à moi en tout cas.

Nathalie MARQUANT.- Moi, j'ai transféré les mails. Ma référence est la trésorière et le trésorier adjoint. Mais de toute façon, il fallait que l'on attende d'avoir fini la saisie pour pouvoir le faire. Je ne peux pas me rendre compte de ce qui se passe comme anomalies tant que les rapprochements bancaires ne sont pas faits. C'est quand on a fait les rapprochements bancaires qu'effectivement on s'est rendu compte qu'il y avait des remises de chèques qui n'étaient pas affectées. C'est un principe normal.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait, je comprends très bien. Donc, vous avez décelé des erreurs de saisie. Et aujourd'hui, ces erreurs de saisie nous ont coûté un surcoût, puisque l'on vous a sollicités pour la correction de ces erreurs de saisie. A l'heure actuelle, par exemple, on en a discuté hier, on sait que le centre Niort n'a pas malheureusement correctement saisi depuis le départ et à l'heure actuelle, il continue à ne pas saisir correctement depuis le départ, puisque personne ne lui a expliqué l'erreur qu'il était en train de commettre.

Nathalie MARQUANT.- Moi, je suis d'accord avec vous. J'ai précisé plusieurs fois, je l'ai dit, quand vous avez été nouvellement élus, je ne sais pas si vous vous rappelez, je suis venue ici, je devais participer à la réunion. Et en fait, je suis venue et je suis repartie. Je suis venue pour rien. Je suis venue normalement pour vous expliquer un certain nombre de choses, comment on fonctionnait, comment on devait fonctionner avec le logiciel. Malheureusement, j'ai rencontré effectivement l'ancien secrétaire dans la petite pièce à côté et la trésorière, mais je n'ai pas participé à la réunion. Je ne peux pas m'imposer, je dois rester à ma place. Je suis l'expert-comptable, je ne suis pas le comptable du CE. Je ne suis pas salariée par le CE, je dois rester à ma place. Moi, je peux vous donner et communiquer des informations. Quand j'ai dit qu'il fallait une formation, INOVA a fait une formation. J'ai eu INOVA, parce que je les ai tous les jours au téléphone, je suis partenaire avec eux largement, ils m'ont expliqué, on a travaillé avec INOVA pour voir les erreurs qu'il y avait, etc. Eux ont dit effectivement qu'il fallait une formation. Vous apparemment, vous avez tous eu une formation avec INOVA. Oui ou non ? Didier THIEBAULD.- Pas tous, mais oui on l'a eue.

Nathalie MARQUANT.- Moi, je vais retourner la question. Sur cette partie-là, c'est INOVA qui vous explique. Sur la partie comment on rentre les ventes, moi, je peux le faire, je le fais pour



un certain nombre de CE. Mais normalement, c'est à INOVA de vous dire que la deuxième ligne comme a fait Niort, ce n'est pas fait pour mettre le règlement, que le règlement se met en dessous. Vous comprenez ce que je veux dire ?

Didier THIEBAULD.- Oui, tout à fait.

Nathalie MARQUANT.- Vous me dites que c'est moi, mais je ne suis pas...

Didier THIEBAULD.- Excusez-moi, mais la personne a reçu une formation et manifestement, elle a commis des erreurs. Et comme je vous le dis, au moment où vous le décelez, au moment où il sera averti, il se sera écoulé énormément de mois qui va nécessiter effectivement que l'on fasse des corrections et que l'on ne peut pas faire nous-mêmes, parce qu'on n'est même pas conscient de ces erreurs.

Nathalie MARQUANT.- Si, vous pouvez les faire. Du coup, cela nous occasionne des coûts supplémentaires de votre cabinet. On le voit apparaître dans les factures et on se demande ce que c'est que l'aide à la saisie.

Nathalie MARQUANT.- Il y a deux choses. Les problèmes, pratiquement, il n'y a pas eu de surcoût. Il y a une journée. L'aide à la saisie, cela n'a rien à voir.

Didier THIEBAULD.- Alors, c'est quoi?

Nathalie MARQUANT.- La saisie, c'est très simple, c'est que les factures n'étaient pas enregistrées. Attendez, il faut être clair.

Didier THIEBAULD.- Les factures, donc, c'est l'aide à la saisie pour...

Nathalie MARQUANT.- C'est la saisie de la comptabilité.

Ourida BEN AOUN.- C'est la partie trésorière que vous saisissez en fait, que vous nous facturez 600€ par mois.

Nathalie MARQUANT.- Vous parlez de quelle facture ? Toutes les factures qui sont faites depuis 4-5 mois, c'est la lettre de mission initiale. C'est uniquement la mensualisation du montant global des honoraires. On a fait les factures complémentaires d'aide à la saisie qui sont uniquement, d'ailleurs je vous ai envoyé un mail avec le relevé des jours, etc., c'était la saisie. Le reste, je ne saisis pas. On a saisi janvier-février 2016 pour aider la trésorière, mais depuis, non.

Didier THIEBAULD.- C'est à la demande de qui ?

Nathalie MARQUANT.- J'en ai parlé hier. Il y a eu une demande qui a été faite par l'ancien bureau et la trésorière pour saisir.

Didier THIEBAULD.- Donc, par l'ancien trésorier et ancien secrétaire.

Nathalie MARQUANT.- L'ancien secrétaire et la trésorière. Je vous ai donné le nombre d'heures.

Didier THIEBAULD. - Sans lettre de mission du CE.

Nathalie MARQUANT.- Si. Dans la lettre de mission, il est prévu qu'il y ait des missions complémentaires après accord. Du coup, on a eu un mail, on a eu un accord.

Didier THIEBAULD.- Après, l'accord du Comité d'Entreprise, en fait.

Nathalie MARQUANT.- Cela avait été validé avant que vous arriviez.

Didier THIEBAULD.- Le CE fonctionne comme cela. Je faisais partie de l'ancien CE et cela n'a jamais été validé par le CE. Cela, je peux vous le certifier sur facture. Il y a une demande qui émanait du trésorier et du secrétaire qui, du coup, aujourd'hui est désigné comme étant le CE à part entière. Mais vous n'êtes pas sans savoir que le trésorier et le secrétaire ne représentent pas le CE.

Nathalie MARQUANT.- De toute façon, je vais vous dire une chose très claire. Si on n'avait pas fait cette saisie, à la date d'aujourd'hui, vous ne pourriez pas arrêter les comptes.



Didier THIEBAULD.- Tout à fait. De mémoire, c'était au mois de juin que vous avez commencé à saisir. Il me semble que quand on a commencé à saisir via le logiciel INOVA, c'était au mois de juin.

Nathalie MARQUANT.- Moi, je n'ai pas saisi au mois de juin.

Didier THIEBAULD.- Excusez-moi, on a commencé à saisir au mois de juin.

Nathalie MARQUANT. - Vous avez commencé à saisir au mois de juin.

Didier THIEBAULD.- Donc, la saisie a commencé et a été effectué en juin-juillet. Elle a été faite par les deux élus qui se trouvaient sur Orléans, c'est-à-dire Arnaud LE PAIH et Sylvie VALENTIN. Et de mémoire, vous les avez aidés à la saisie, puisqu'ils ont saisi également les comptes de Reims à ce moment-là, c'est pour cela, je suis bien placé pour le savoir. Ils ont saisi de mémoire, 80% des ventes qui avaient été enregistrées entre janvier 2015 et la période de saisie où ils ont avancé, il me semble que cela s'est étendu jusqu'à septembre 2015, de mémoire.

Nathalie MARQUANT.- Arnaud, l'ancien secrétaire, a saisi le fonctionnement de janvier à juin effectivement. Sylvie a bénéficié d'une mission d'assistance de mise en place de quatre jours pendant laquelle on a saisi toutes les deux les factures de janvier à juin. Cela fait partie de l'objet de la facturation qui avait été faite, ce qui a été convenu. Ensuite, les ventes, si tant est que l'on avait les ventes, elles ont été saisies. Effectivement, sur Reims, cela a été saisi, certains sites avaient les détails. Par contre, les autres, on a saisi au niveau des banques les remises de chèques qui ont été mises en ventes non affectées. C'est ce que j'ai expliqué hier.

C'est la partie de juin à décembre qui n'a pas été saisie. Sylvie ne l'a pas saisie, elle le sait très bien. Elle nous a demandé notre assistance pour le saisir. Et moi, j'ai envoyé notre assistante Sandrine pour effectuer la saisie sur sa demande.

Didier THIEBAULD.- Donc, cela a été saisi en septembre. Puis, les nouveaux élus ont pris le début de la saisie à partir du 25 janvier, de mémoire

Nathalie MARQUANT.- Oui, mais toute la partie des factures elles-mêmes qui est gérée...

Didier THIEBAULD.- Les factures, par contre, c'était effectivement à la charge de la trésorière. Et cela, la trésorière nous expliquait qu'elle était dessus, qu'elle travaillait dessus, etc.

Et cela, a di esoriele i lous expirquale qu'elle étale dessus, qu'elle d'availle dessu

Nathalie MARQUANT.- Elle travaillait dessus, mais pas toute seule.

Didier THIEBAULD.- Cela se voit, on l'a découvert dans les factures, effectivement, qu'elle n'était pas toute seule.

Ourida BEN AOUN.- Parce que dans les factures, par exemple, sur la facture d'avril 2016, il y a la tenue de la comptabilité...

Nathalie MARQUANT.- C'est normal.

Ourida BEN AOUN.- 850€ pour le mois d'avril. Il y a l'assistance à la saisie comptable. Donc, c'est bien une saisie comptable sur le logiciel INOVA que l'on paie 600€. Et les frais de déplacement de l'assistance, 42.20€.

Nathalie MARQUANT.- Oui, parce qu'en avril, c'est quand elle est venue pour faire la dernière partie de la saisie. C'est ce que l'on a expliqué tout à l'heure. Elle a terminé de saisir en avril. Vous avez eu un mail avec le relevé complet des heures passées et du temps qu'elle a passé. Et en avril, elle a terminé de saisir 2015 pour que l'on puisse faire la révision et l'arrêté des comptes.

Samira ALAOUI.- Et cela, c'était une lettre de mission qui avait été actée par l'ancien Comité d'Entreprise.

Nathalie MARQUANT.- Lettre de mission initiale. Et quant à la saisie, on a un mail d'échange. Samira ALAOUI.- Ce n'est pas une lettre de mission, un mail.

Aissatou NIANG.- C'est un échange entre qui et qui, s'il vous plaît?



Nathalie MARQUANT.- C'est un échange entre l'ancien bureau, l'ancien secrétaire et nous.

Nacera MAOUTIK.- Et pourquoi, on n'a pas été informés ?

Nathalie MARQUANT.- Cela, c'est un problème que vous devez régler.

Samira ALAOUI.- Ces comptes-là, ce n'est pas inquisiteur, excusez-nous, mais nous essayons de comprendre aussi la situation pour justement éviter ce genre d'erreur. Il faut qu'il y ait une relation comptable limpide et pour que l'on ait un échange cordial et que l'on puisse échanger avec vous. Vous nous avez bien dit que vous étiez prête à nous aider, on vous en remercie. Aujourd'hui, on veut simplement comprendre. Quand on a une relation prestataire, vous êtes notre prestataire et on est le CE, aujourd'hui, il y a des règles qui s'imposent à nous. On a aussi des devoirs auprès de nos collègues, on a des comptes à rendre nous aussi. Et pour que nous puissions rendre des comptes, il faut que nous, déjà, on comprenne ce qui s'est passé. Donc, c'est tout à fait normal. Cela ne fait qu'un mois et demi, c'est l'arrêté des comptes, mais que l'on puisse comprendre. Si nous, on ne comprend pas, comment on va expliquer à des personnes ? On ne peut pas expliquer des choses que l'on n'a pas comprises. C'est pour cela que je vous ai demandé si finalement dans votre contrat, il est prévu ce genre d'aide. Vous avez dit que non.

Nathalie MARQUANT.- Si, la lettre de mission, on va vous la redonner. Il me semble que vous l'avez eue, la lettre de mission.

Samira ALAOUI.- Moi, je ne l'ai pas eue.

Nathalie MARQUANT.- Si, elle a été envoyée à tout le monde dans le fameux mail récapitulatif, avec l'ensemble des factures et l'explication du temps passé sur la saisie et sur le reste. Vous avez un mail avec tout un tableau qui a été fait en justifiant les heures passées pour la saisie, à la demande... De toute façon, pour ce qui concerne les factures depuis le mois de mai, il n'y a plus de saisie de faite sur 2016. Donc, on est sur la mission initiale qui prévoit, je l'ai sous les yeux, une situation intermédiaire au mois de juin et l'arrêté des comptes.

Ourida BEN AOUN.- En fait, si je comprends bien, tout ce que l'on paie en 2016 sur la saisie comptable, ce n'est que pour 2015.

Nathalie MARQUANT.- Les 850€, non, c'est 2016. C'est la mensualisation.

Ourida BEN AOUN.- Et les 600€ tous les mois, c'est pour 2015.

Nathalie MARQUANT.- Non, il n'y a pas tous les mois. Depuis mai, il n'y en a pas. J'ai les factures sous les yeux. En mai, vous n'avez pas 600€, ni en mai ni en juin ni en juillet.

Didier THIEBAULD.- Juste en janvier, février, mars, avril. C'est cela. Sur les quatre mois.

Samira ALAOUI.- A quelle date vous l'avez remis ce mail, s'il vous plait ? Vous avez dit un mail avec les heures passées à la saisie, avec un tableau expliquant à l'ensemble des élus de la nouvelle mandature.

Nathalie MARQUANT.- Je vais le retrouver, c'est le mail que je vous ai envoyé en réponse à... Olaf NZONDO.- Je l'ai transmis aussitôt à tous les membres du CE en date du 25 juin. La lettre de mission aussi avait été transmise et retransmise. Là, je viens de vous renvoyer encore les éléments.

Nathalie MARQUANT.- La lettre de mission initiale prévoyait une supervision trimestrielle des comptes avec une révision technique, effectivement. Mais pour cela, il faut encore que la saisie soit faite. Je ne peux pas faire une révision si je n'ai pas des éléments de saisie. Ensuite, la situation semestrielle, et la révision des comptes annuelle, puis la présentation des comptes. Et une assistance d'une journée sur le budget. C'est ce qui était prévu initialement. Dans la lettre de mission qui a été signée, il y a bien marqué "extension de la mission. Il est bien entendu que la mission pourra sur votre demande être complétée par d'autres interventions en matières fiscale, sociale, juridique, économique et financière ou de gestion.



Nous réalisons également des actions de formation". C'est marqué dans la lettre de mission. Pour ce type de mission, on n'a pas besoin d'avoir un avenant. De toute façon, maintenant, avec vous, ce sera fini. Il y aura un avenant où il n'y aura pas de saisie. De toute façon, nous on ne veut pas saisir, on n'a pas forcément la vocation à saisir. Je pense que c'est plutôt la formation qui doit être faite et à vous de saisir les informations. Après, on est là pour vous aider.

Samira ALAOUI.- Ne vous inquiétez pas, avec 28 élus, on a de quoi faire. Et justement, c'est pour cela que l'on vous demande. C'est une partie que l'on ne va pas externaliser, on a des moyens, on a des heures, on le fait.

Nathalie MARQUANT.- Si vous regardez le rapport d'audit qui a été fait, dans l'organisation qui est préconisée, je suis même allée au-delà de ce qui se passe actuellement. J'avais préconisé que dans chaque site, les gens puissent à la fois rentrer les ventes, rentrer les factures eux-mêmes et également assembler les remises de chèques, puisque le logiciel permet de sortir la remise de chèque avec le logo TELEPERFORMANCE, qui va à la banque directement, le remettre. Or, le fait qu'il y ait un mot de passe, on avait demandé dans le cahier des charges d'INOVA à ce qu'il y ait un accès différent pour chaque élu et que les élus aient accès au module remise de chèques. Justement, cela permettait aux gens d'aller jusqu'au bout de la mission. La trésorière, elle, s'occupait des factures elle-même, d'enregistrer le règlement de la facture, de faire les rapprochements bancaires. Et à ce moment-là, nous intervenions pour la révision. Or, le fait que le module compta soit bloqué fait que vous n'avez pas accès à ce module remise de chèques. Donc là, effectivement, on n'est pas du tout dans ce que l'on a défini dans l'audit. Si vous relisez l'audit, vous l'avez.

Aissatou NIANG.- Ce n'est pas ce qu'ils nous ont appris dans la formation.

Samira ALAOUI.- Mais cela, ce sont les préconisations du comptable.

Aissatou NIANG.- Oui, les préconisations, mais si on ne les a pas appris en formation INOVA. **Nathalie MARQUANT.-** La formation INOVA n'a rien avoir avec cela.

Samira ALAOUI.- On n'y était pas. L'audit a été fait avant.

Nathalie MARQUANT.- Oui, mais vous avez le rapport, je l'ai transmis. J'avais proposé de présenter ce rapport d'audit le jour où je suis venue pour rien pour vous parler de l'organisation du CE que nous avions proposée.

Samira ALAOUI.- Mais je ne me rappelle pas le jour où vous êtes venue pour rien.

Nathalie MARQUANT.- C'était au mois de décembre.

Olaf NZONDO.- Madame MARQUANT, je me permets d'intervenir sur un certain nombre de points, parce que vous êtes intervenue, on en a débattu, on a échangé sur cet audit. Je ne me souviens plus de la date à laquelle nous nous sommes vus ici où vous nous avez fait remarquer un certain nombre de points. Il y a eu des différences d'appréciation, par exemple, sur la responsabilité pénale. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce jour-là. On en avait bien parlé. Par ailleurs, pour revenir juste sur la lettre de mission du 13 avril 2015, quand parlez de mission complémentaire à notre demande, en ce qui nous concerne, sur cette mandature, quand on a eu besoin, nous avons fait passer en plénière du Comité d'Entreprise le mandatement pour le rapport d'activité. J'indique juste cela, parce que sur certains engagements, il faut une décision du Comité d'Entreprise en séance plénière, une délibération. Notre engagement au niveau de notre responsabilité a été pris sur ce rapport d'activité. C'est juste pour information. Après, s'il y a eu des échanges par mail ou par téléphone, les décisions, je ne sais pas qui a pris les engagements pour des aides à la saisie ou quoi. Je tenais à le dire pour que ce soit clair, parce que dans ce Comité d'Entreprise, mieux vaut dire les choses clairement.



Nathalie MARQUANT.- De toute façon, je l'ai déjà dit que la saisie est faite d'une part à la demande de l'ancien mandat et ensuite, au début de l'année, de la trésorière. C'est tout. Après, c'est certain que l'on avait deux options, de dire « non, on ne vous aide pas, il faut... », c'est tout.

Ourida BEN AOUN.- En début d'année, vous dites que la trésorière vous a demandé de l'aider à saisir les factures. Elle vous l'a demandé verbalement ? Vous n'avez rien d'écrit qui vous dit que le CE...

Nathalie MARQUANT.- On avait un document précédemment qui nous demandait d'aider à la saisie. C'est tout, on s'est conformé avec cela. Après, de toute façon, jusqu'à maintenant, si vous regardez sur 2016, on a fait l'enregistrement des factures de janvier-février, puisque que quand elle a été là, Sandrine a fait janvier-février. C'est tout. Après, depuis, on n'a pas saisi. Et ce n'est pas inclus dans les factures. Je les ai sous les yeux, là. Vous les avez là de toute façon. Je les ai mis en écran tout à l'heure. Si on prend cette facture de mai, vous avez bien honoraires comptables, il n'y a pas d'aide à la saisie, ni en mai ni en juin ni juillet.

Aissatou NIANG.- C'est 850€ pour quoi?

Nathalie MARQUANT.- C'est le montant mensuel. On liste le montant des honoraires mensuels, c'est-à-dire que la mission représente 8 500€ sur la lettre de mission, c'est la révision et l'arrêté des comptes. Simplement au lieu de payer une fois à la fin de l'année 9 000€, c'est payé tous les mois. C'est une question simplement de mode de règlement pour l'ensemble des clients.

Il y a d'autres questions ou on peut avancer?

Samira ALAOUI.- Juste une dernière question. Même dans l'ancienne mandature, vous aviez une relation avec le trésorier ou le trésorier adjoint ou uniquement avec la trésorière ?

Nathalie MARQUANT.- C'était pratiquement la trésorière, parce que quand je me déplaçais sur Orléans, c'est essentiellement la trésorière. Depuis le nouveau mandat, j'ai demandé plusieurs fois, on devait se voir une ou deux fois. Après, c'est compliqué pour vous de venir à Orléans, j'avais proposé également à Olaf de venir à Orléans pour faire une réunion à Orléans.

Samira ALAOUI.- Vous êtes située à Orléans ?

Nathalie MARQUANT.- Non, je suis à Paris.

Samira ALAOUI.- On peut se réunir à Paris. Pour le Comité d'Entreprise, ce serait logique que l'on vienne sur Paris.

Nathalie MARQUANT.- Moi, je n'ai pas de problème. Si tous les documents comptables, on les transfère sur Paris, moi je vais sur Paris. Je vais où les documents comptables sont.

Samira ALAOUI.- On va le demander, parce que l'on a un Comité d'Entreprise, on est au siège, on a un CE national. On est au CE. C'est ici que l'on vient travailler, on a un local, c'est tout à fait normal que les documents soient ici.

Nathalie MARQUANT.- C'est votre organisation interne. Moi, je suis l'organisation.

Samira ALAOUI.- En plus, on a un trésorier et un trésorier adjoint, je ne vois pas pourquoi. Peut-être avec l'ancienne mandature, vous aviez le secrétaire et le trésorier. Nous, on le découvre. Si comme aujourd'hui la trésorière, ce sont des choses qui peuvent arriver, on peut être malade...

Nathalie MARQUANT. - C'est le trésorier adjoint qui remplace.

Samira ALAOUI.- Normalement. Mais s'il n'est pas au courant, il fait comment ? Il n'a aucune info.

Nathalie MARQUANT.- Reconnaissez quand même, on en a parlé hier, que la dernière fois que vous deviez venir, vous avez eu un empêchement.



Didier THIEBAULD. - J'ai eu un rendez-vous qui était situé le 5 avril, je crois. Et effectivement, j'ai une réunion sur le centre Reims qui m'a empêché de venir. Donc, je n'ai pas pu venir. C'est la seule réunion à laquelle j'étais conviée.

Nathalie MARQUANT.- On pouvait très bien en organiser une autre.

Didier THIEBAULD.- C'est-à-dire, je n'ai pas non plus les accès aux comptes du Comité d'Entreprise.

Nathalie MARQUANT.- Ce n'est pas normal.

Didier THIEBAULD.- Je n'ai pas accès aux moyens de paiement, j'ai zéro info pour la banque. Ce n'est pas faute de demander, mais après, c'est un problème à résoudre avec le CE.

Nathalie MARQUANT.- Moi, j'ai dit tout à l'heure, je suis l'expert-comptable, je reste dans mon rôle à moi.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait. Mais je ne vous reproche pas nos défaillances à nous, il n'y a pas de soucis.

Nathalie MARQUANT.- Je suis bien d'accord avec vous. Je viens de vous dire que dans le rapport d'audit, j'avais préconisé que chaque élu ait accès aux remises de chèques. Pour moi, cela me paraissait évident que quand vous faites une remise de chèque, depuis janvier 2016, vous la fassiez sur le logiciel pour que vous puissiez avoir la remise de chèques portée à la banque. Et à ce moment-là, cela permet de vérifier que tous les salariés ont bien été affectés. Dans tous les CE que j'ai, j'ai quand même 70 CE qui ont INOVA, cela fonctionne comme cela. Samira ALAOUI.- Si on nous le dit, on le fait.

Nathalie MARQUANT.- C'est bien pour cela que j'ai dit que PRONIS était effectivement un élément très important, puisque PRONIS a un accès par élu. Donc, il n'y a pas un code qui bloque tout. Il y a un accès par élu, dans ce cas-là, cela vous permettra d'avoir accès à certains modules qui sont indispensables pour que vous puissiez utiliser correctement votre outil. Si vous avez une Rolls et que vous ne savez pas conduire, c'est sûr qu'il y a un problème.

Aissatou NIANG.- Il faut nous apprendre à conduire aussi.

Nathalie MARQUANT.- C'est pour cela que j'ai dit que si vous ne savez pas conduire, c'est ce que j'ai dit, c'est parce qu'il faut de la formation.

Samira ALAOUI.- Et dans le cadre de vos échanges de mails, puisque vous êtes la comptable, vous savez que vous avez deux référents, la trésorière et le trésorier adjoint. Automatiquement, dans vos échanges de mail, il n'est jamais en copie. Même quand physiquement elle ne peut pas venir, vous ne lui donnez pas l'information. Encore une fois, on a deux personnes. A un moment donné, ce n'est pas que l'on ne veut pas, mais vous avez deux personnes, trésorière et trésorier adjoint.

Nathalie MARQUANT.- La plupart des échanges de mails que j'ai eus, c'est avec Olaf et Sylvie, j'ai systématiquement mis Olaf en copie de tous les échanges avec Sylvie.

Olaf NZONDO.- Excusez-moi, mais de quels échanges vous parlez ?

Nathalie MARQUANT.- De tous les différents échanges de mails que j'ai envoyés, je n'ai jamais envoyé un mail directement à Sylvie. Ils sont toujours en copie avec Olaf. On a eu des échanges verbaux, certes, mais là, non.

Olaf NZONDO.- De toute façon, j'ai l'ensemble des mails et j'envoie tous les mails qui concernent le Comité d'Entreprise à tous les membres. Mais en ce qui concerne, par exemple, l'aide à la saisie ou d'autres choses éventuellement complémentaires, je n'ai pas eu connaissance avant le début de l'engagement comme apparemment certains membres du comité. On vous a sollicitée, je l'ai dit tout à l'heure très clairement, par rapport au rapport d'activité. Il y a eu des échanges. J'ai posé la situation devant le Comité d'Entreprise pour faire



une délibération. Après, pour le reste, c'est vrai, c'est notre « cuisine interne », on ne va pas s'étaler dessus. On ne va pas vous reprocher nos propres turpitudes.

Didier THIEBAULD.- Les questions que l'on pose, c'est justement que l'on puisse s'éclairer et que l'on sache exactement où cela ne fonctionne pas.

Nathalie MARQUANT.- Si vous voulez que l'on fasse un point un jour par rapport à l'audit, l'organisation que l'on avait mise en place là-dessus, je suis ouverte. Je suis d'accord avec vous que, de toute façon, pour moi, ce n'est pas non plus pour moi mon intérêt d'aller réajuster tous les comptes des salariés. Un arrêté des comptes comme celui-ci, c'est très compliqué. Je le fais, parce qu'il y a des ajustements comptable à faire et que nous, on sait comment les faire. Mais si le logiciel avait été correctement utilisé depuis le départ, on n'aurait pas tous ces problèmes.

Samira ALAOUI.- Il a fallu former les gens, vous l'avez dit.

Nathalie MARQUANT. - C'est ce que j'ai dit.

Samira ALAOUI.- Même quand on est formé, on est seul face au logiciel, si vous n'avez pas d'aide, voilà. C'est la raison pour laquelle la personne de Niort n'arrive jusqu'à maintenant pas à comprendre comment saisir correctement. Pour autant, on peut se déplacer, Bordeaux est à côté, on a des élus, il faut que l'on s'organise pour ce genre de chose n'arrive plus.

Nathalie MARQUANT.- Si on reprend le rapport, l'appréciation sur la cohérence et la vraisemblance des comptes, la comptabilité respecte les nouvelles obligations comptables. Il y a bien un bilan et deux comptes de résultat qui ont été présentés. Les charges et les produits sur les deux sections AEP, ASC sont régulièrement affectés. Le contrôle des subventions allouées n'appelle pas d'observation. On a bien eu effectivement le décompte de la subvention. Il n'existe pas de charges réparties, comme je l'ai expliqué hier, la charge répartie étant un salarié du CE qui a un coût de salaire et ses charges sociales peuvent être réparties entre les ASC et les AEP.

Au niveau des observations. La première est qu'il y a eu un changement de mandat avec un nouveau bureau en novembre. Et la deuxième observation est sur la caisse. On en a parlé hier, puisqu'effectivement il n'y a pas eu de feuille de caisse sur 2015. On a expliqué ce qu'était une feuille de caisse, c'était juste une feuille papier où il y avait une entrée et une sortie, au moins avoir une traçabilité de ce qui est reçu et de ce qui est transféré à la banque. Et nous avions déjà constaté à l'arrêté des comptes de fin septembre que la caisse avait un problème, puisque nous avions des sorties de caisse, puisqu'il y avait des remises d'espèces à la banque, mais on n'avait pas d'entrées, les ventes n'étant pas été enregistrées en espèces. Heureusement que c'est dans ce sens-là. On a donc fait un ajustement en égalisant la caisse à zéro sur un certain nombre de centres au 31 décembre, puisqu'il y avait une situation qui avait été faite à la fin de la mandature. Mais comme elle se trouvait à fin octobre, on n'était pas à fin décembre, on n'avait pas le montant fin décembre, donc, on a préféré ajuster comptablement la caisse en mettant en non affectées les ventes, les entrées qui manquaient. C'est juste une observation, en disant qu'il fallait faire à la fois une feuille de caisse et à la fois l'état des stocks au 31 décembre, et vérifier la caisse au 31 décembre aussi.

Samira ALAOUI.- J'ai retrouvé le compte rendu de la Commission de surveillance des comptes qui a été effectuée avec des éléments et j'aimerais qu'il soit rajouté au PV. Donc, je vais vous l'envoyer pour que vous puissiez prendre connaissance de tout le travail qui était effectué par les élus.

Nathalie MARQUANT.- Je suis tout à fait d'accord et je vous remercie. De toute façon, comme j'ai dit, je peux parfaitement être conviée à la prochaine réunion de la Commission, vous me donnerez la date.



Samira ALAOUI.- Je vous ai dit que c'est important pour nous.

Didier THIEBAULD.- D'ailleurs, vous remarquerez sur le rapport de la Commission de contrôle des comptes, qu'il y a des montants qui diffèrent par rapport à ce que vous avez indiqué dans votre rapport. Je prends juste pour exemple le repas de Noël, vous l'avez chiffré à 27 415€, la commission de contrôle des comptes a contrôlé 36 524€.

Nathalie MARQUANT.- J'ai la totalité des factures. Le grand livre est à votre disposition, si vous voulez, je vous le laisse, d'ailleurs, je peux vous envoyer par mail le grand livre. Vous avez le grand livre, vous aurez la totalité des comptes, il est à votre disposition, je n'ai pas de soucis avec cela.

Abdou KEITA.- J'aimerais bien consulter le grand livre.

Nathalie MARQUANT. - Pas de problème.

Abdou KEITA.- Parce que cela me donne plus d'éléments et puis éventuellement au moins, que l'on puisse aussi avoir l'état de rapprochement bancaire pour voir si les chèques qui ont été décaissés correspondent aux affectations du CE. Puis au moins, on aura l'esprit tranquille. Nathalie MARQUANT.- Les rapprochements bancaires, vous les avez sur le logiciel même. Ils sont faits sur le logiciel, cela, vous pouvez demander à avoir accès à Sylvie. On ne peut pas les imprimer en tant que tels, en fait, ils ne s'impriment qu'en partie. Je peux éventuellement vous télécharger la partie trésorerie. Vous aurez des petites croix qui correspondent à ce qui est rapproché ou pas rapproché. Après, vous aurez le grand livre qui reprend l'ensemble des informations.

Donc, le résultat de 2015 se traduit par un excédent de 25 716€, ce qui signifie que la subvention n'a pas été totalement utilisée. Cet excédent s'impute donc sur les réserves du budget des ASC qui était effectivement au 31 décembre 2014 de 126 304€ et qui sont au 31 décembre 2015 de 152 020€.

Les produits de l'exercice s'élèvent donc à 550 660€ et comprennent à la fois les subventions et la participation des salariés. La participation des salariés représente 18% du montant des produits encaissés.

Les subventions s'élèvent à 401 543 sur 2015 et correspondent à 0.65% du montant de la masse salariale. La masse salariale sur 2015 est de 61 775 846€. Donc, il y a un solde restant au 31 décembre qui a été versé en 2016 après décompte de la DADS de 31 855€ que nous avons provisionné dans les comptes qui sont dans les produits à recevoir au niveau du bilan. Au niveau des produits, on a un remboursement des chèques déjeuner en octobre de 28 113€ et un versement de la dévolution Grand Sud de 23 022€ sur le compte des ASC.

Au niveau des charges, la subvention est affectée aux activités nationales pour couvrir les activités communes. Le solde est réparti entre les sites en fonction de l'effectif présent.

Le total des charges est de 529 944€. Elles se répartissent entre les activités nationales des différents sites. On vous a présenté un compte de résultat analytique qui reprend les charges et les produits afin de déterminer le coût net pour chaque site et comment la subvention a été utilisée. On voit que 80% de la subvention est affectée aux activités nationales. Le coût net dégagé sur chaque site se décompose ainsi. Vous avez le tableau qui est plus parlant, il reprend les charges et les produits par site, sachant que l'on a effectivement les ventes non affectées qui concernent les activités que l'on n'a pas pu identifier.

Les activités nationales, ce sont principalement les cadeaux salariés correspondant à 2 921 objets, soit 59 729€, commandés en mars, les chèques cadeaux de Noël 171 135€. Il y a les linéaires basse saison avec Vagues Océanes, dont le coût net est de 3 600€. Les cadeaux de Noël, c'est 3 223 boites de chocolats pour 15 470€, les paniers garnis 49 323€, le repas de fin d'année qui correspond à un global de 29 415€.



Didier THIEBAULD.- Il y a des chocolats de Noël, c'est cela ?

Nathalie MARQUANT.- Non, les chocolats, je pense que c'est les Mombana. Ce n'est pas Noël, c'est Pâques. Dans le rapport d'activité, je l'ai rectifié.

Didier THIEBAULD.- C'est dommage que l'on n'ait pas le pourcentage des répartitions en fonction des centres.

Nathalie MARQUANT.- Le pourcentage de la répartition de quoi ?

Didier THIEBAULD.- Les subventions redescendues sur les sites.

Nathalie MARQUANT.- Le problème est très simple. On a eu la question au 30 septembre. Le dispatching n'avait pas été versé sur le troisième trimestre. Je ne peux pas prendre en compte ces éléments-là, il me faut le montant global de ce qui est versé sur les comptes. Je pense que cela a été versé en 2016, mais il y avait un rattrapage avant la fin du mandat. Sylvie n'a pas versé le troisième trimestre. Quand on a présenté les comptes fin septembre, on avait mis le dispatching par site. Cela a provoqué des questions puisque l'on avait un excès de charges par rapport à cela. Donc, sur 2015, j'ai préféré de ne pas le mettre. Sur 2016, on le mettra à partir du moment où on aura l'information globale et réellement faite. Sur 2015, cela n'a pas été versé, il n'y avait que deux trimestres versés. Il y avait des centres où on avait un excès de charges qui n'était pas cohérent, puisqu'il manquait le dispatching. D'autre part, comme je l'ai précisé hier, vous êtes un seul CE, donc, la subvention s'entend sur un seul CE.

Didier THIEBAULD.- On est un seul CE effectivement et on tend à le devenir en tout cas dans notre façon de fonctionner. Mais dans le rapport de 2015, il aurait été préférable de voir les dysfonctionnements générés par ce fonctionnement multi sites. C'est pour cela que ce soit dommage que la répartition n'ait pas lieu en termes de pourcentage pour que l'on puisse voir justement ces disparités apparaître.

Nathalie MARQUANT.- Qu'est-ce que vous appelez la disparité ?

Didier THIEBAULD.- Les activités qui sont organisées.

Nathalie MARQUANT.- Vous l'avez dans le rapport d'activité, les activités organisées.

Didier THIEBAULD.- Mais là, je parlais en pourcentage sur la page là sur laquelle on l'a fait. Parce que sur le rapport d'activité, effectivement, on voit bien qu'il y a des disparités.

Nathalie MARQUANT.- C'est le rôle du rapport d'activité.

Didier THIEBAULD.- Oui. Là-dessus, il n'y a pas de soucis. C'est en termes de budget, en fait. Nathalie MARQUANT.- Nous, on fait un rapport d'arrêté des comptes qui est déjà un rapport d'activité. Le rapport d'activité des comptes n'intègre pas ces éléments-là. Vous avez deux bilans, un compte de résultat, mais aucune information spécifique sur ce genre de chose. C'est ce que font la plupart des experts-comptables. Ce n'est pas pédagogique si on vous met un bilan et deux comptes de résultat, c'est totalement illisible. Vous serez totalement perdus et on n'a pas l'explication. Nous, on préfère faire un mixage entre les deux. C'est pour cela que le détail est sur le rapport d'activité. Et c'est le but du rapport d'activité, puisqu'il donne des informations qualitatives et quantitatives. C'est pour cela que vous avez le détail sur le rapport d'activité, sachant que le tableau est quand même le même. Après, sur 2016, je suis tout à fait d'accord. Si vous voulez avoir des éléments complémentaires, on fera des éléments complémentaires, je n'ai pas de souci avec cela.

Didier THIEBAULD.- Par exemple, sur la page 9 du rapport d'activité, on voit le tableau, cela indique les coûts des activités nationales, 343 000€, site Les Aubrais 3 500€, etc. C'est cela ? **Nathalie MARQUANT.-** Oui.

Didier THIEBAULD.- Cela ne nous permet pas de nous rendre compte en fait.

Nathalie MARQUANT.- Non, parce que c'est le coût net.

ON

Didier THIEBAULD.- Puis nous, ce qui nous intéressait, c'est de savoir quel pourcentage était réparti sur les centres.

Nathalie MARQUANT.- Le problème, c'est que je ne peux pas passer un dispatching en produit à recevoir. La question, c'est comptablement, je ne peux pas le passer en produit à recevoir s'il n'est pas versé dans l'année. Je ne peux passer que ce qui est reçu. Or, le problème, c'est que sur 2015, le dispatching n'a pas été entièrement versé sur les sites. Je ne peux pas le faire comptablement, le mettre en produit à recevoir. Ce que vous dites, cela nécessiterait que l'on passe une écriture au niveau de chaque site dans le tableau en mettant produits à recevoir, puisqu'en fait, ce n'est pas reçu sur la banque et je ne peux pas le mettre en produits à recevoir. Je ne pas le droit de le faire comptablement, parce que vous êtes un seul CE. Le problème, on l'avait dit l'autre fois, mais on voit bien sur les sites. Je donne un exemple, n'importe quel site, vous allez voir que le dispatching sur l'année, j'ai effectivement le versement du dispatching T1, T2. On prend Laval, par exemple, j'en ai un en juin, j'en ai un en juillet. Vous comprenez bien que le dispatching, normalement, est versé trimestriellement. Donc, je n'ai pas les quatre montants. Il me manque une partie des montants et je ne peux pas les passer. C'est pour cela que c'est compliqué. C'est pour cela que je pense que de toute facon, cela ne peut être qu'informatif. Par contre, ce qui aurait pu être fait effectivement et budgétairement rajouté, mais pour cela il fallait avoir le budget. S'il y a le budget sur la colonne de 2016, je pourrais rajouter à côté du compte charges et produits la colonne budgétaire avec le montant budgété du dispatching. A ce moment-là, cela vous permettra de voir exactement par rapport à votre budget les différences. Pour répondre à votre question, par exemple si on prend des centres comme Le Mans, ils ont un coût net important, parce qu'en fait, ils avaient un solde bancaire au 31 décembre 2014 qui était de 9 000€ si mes souvenirs sont bons. Je me suis posé la question, les 9 000€, c'est parce qu'ils ont utilisé ce qu'ils n'avaient pas utilisé les années précédentes, un peu la réserve. C'est pareil, la réserve normalement est globale. On n'a pas une réserve par entité. Moi, je ne peux pas le faire. Par contre, on pourrait faire effectivement un tableau, mais vous l'avez à travers le solde bancaire, puisque le solde bancaire au 31 décembre correspond à la réserve. Donc, cela vous donne une idée de montant que vous n'avez pas utilisé à la fin de l'année. Mais comptablement, je ne peux pas ne pas passer le produit à recevoir. On pourrait par contre faire un résumé du budget qui est alloué par centre sur l'année. Pour 2016, on peut prévoir de le faire. Notamment, il est prévu une situation à mi-parcours, quand ce sera saisi, à ce moment-là, on peut le faire. Normalement, à fin juin, je dois faire une situation. A fin juin, on peut mettre un tableau qui reprend par rapport au budget le montant que chaque site doit recevoir en termes de budget et ses dépenses qu'il a faites. Mais. Je ne veux pas refaire ce que j'ai fait au mois de septembre l'année dernière, qui a amené une polémique très importante à juste titre, mais qui en fait... Didier THIEBAULD.- Oui, puisque vous annonciez à tout le monde que le compte était déficitaire. Donc, on se posait des questions.

Nathalie MARQUANT.- Vous savez pourquoi ? Parce que le dispatching n'avait pas été versé. C'est pour cela que je ne veux pas le faire, ce n'est pas cohérent.

Samira ALAOUI.- Il y avait un retard ? Pourquoi cela n'avait pas été versé ? C'est l'employeur qui n'avait pas versé ?

Nathalie MARQUANT.- Le dispatching, c'est le CE qui verse aux différents sites.

Samira ALAOUI.- Cela veut dire que c'est la trésorière qui n'a pas versé le dispatching ? Nathalie MARQUANT.- Le bureau.

Didier THIEBAULD.- C'était une décision de CE, donc, c'est le CE.

Samira ALAOUI.- Et pourquoi?



Nathalie MARQUANT.- Je ne sais pas. Je pense qu'effectivement, vous pouvez plus répondre. A l'époque, vous vous rappelez de la polémique ?

Didier THIEBAULD.- Oui, je me rappelle de la polémique.

Nathalie MARQUANT.- J'avais demandé au CE de verser le troisième trimestre, puisque le troisième trimestre faisait partie de l'ancienne mandature et il aurait permis au 30 septembre d'avoir des comptes cohérents. On m'a dit « non, cela a été acté comme cela ».

Didier THIEBAULD.- Oui, c'était cela. Effectivement, on avait décidé de ne pas toucher au troisième trimestre, parce que l'on arrivait en fin de mandature et on voulait laisser les comptes pour la mandature suivante. C'était pour cela.

Samira ALAOUI.- Juste une question, s'il vous plait. Vous avez dit que vous arrêterez les comptes. Donc là, on est pratiquement au mois d'août 2016.

Nathalie MARQUANT. - Situation intermédiaire.

Samira ALAOUI.- Puisque vous avez dit que vous allez faire un point à mi-année pour présenter les comptes, là, on est fin août, il reste quatre mois pour l'année 2016. Donc, il y a encore quelques erreurs, peut-être quelques choses à faire. Cette fameuse réunion à mi-parcours, vous la situez à quelle date ?

Nathalie MARQUANT.- Je vous ai donné une réponse hier. Normalement, elle doit se faire maintenant en septembre. Dans tous les CE où je vais, elle est en septembre. Clairement, je suis revenue à ma lettre de mission initiale. Ma lettre de mission initiale, c'est de faire une situation intermédiaire à partir du moment où j'ai les éléments pour le faire. Si les rapprochements bancaires sont faits et que les factures sont saisies, je suis disposée à venir faire la révision.

Samira ALAOUI.- En septembre.

Nathalie MARQUANT.- Bien entendu.

Samira ALAOUI.- Il faut peut-être prévoir avec le secrétaire. On mettra un point à l'ordre du jour. Peut-être pas pour le CE, parce que l'on a déjà un CE sur deux jours.

Nathalie MARQUANT.- Mais je ne peux pas le faire si la comptabilité n'est pas à jour.

Samira ALAOUI.- Mais excusez-nous, aujourd'hui, qu'est-ce que vous appelez comptabilité à jour ? On nous demande nous en tant qu'élu de saisir sur les centres.

Nathalie MARQUANT.- Non, ce sont les factures et les rapprochements.

Didier THIEBAULD.- C'est la saisie INOVA. Il faut que cela soit saisi au moins jusqu'au 30 juin. Mireille SARCIAUX.- Déjà, sur le centre de Niort, il y a un problème qui perdure. Il faudrait peut-être régler ce problème-là. Mais il faudrait voir sur tous les centres si ce n'est pas la même chose.

Samira ALAOUI.- Est-ce que les factures se font normalement étant donné que l'on n'a pas d'identifiant qui permet de rentrer les factures ? C'est la trésorière et le trésorier adjoint qui l'ont en charge ? C'est une question que je vous pose. Il ne faut pas que l'on se retrouve à la fin de l'année à recommencer les mêmes choses, l'éternel recommencement.

Nathalie MARQUANT.- Vous m'avez vous-même dit à juste titre, vous m'avez renvoyé à ma lettre de mission en me disant que je n'avais pas à faire la saisie. Donc, je répète et je dis que je ne suis pas mandatée pour faire la saisie 2016, donc, je ne fais pas la saisie 2016.

Ourida BEN AOUN.- C'est notre organisation interne.

Nathalie MARQUANT.- Voilà. C'est pour cela que là-dessus, vous m'avez demandé, ce n'est pas à moi qu'il faut le demander. Cela, c'est à vous de vous organiser en interne.

Samira ALAOUI.- Mais dans le document, vous nous avez dit qu'étant donné que c'est bloqué, il y a une trésorière et un trésorier adjoint...

Nathalie MARQUANT.- Je ne peux pas vous répondre, vous voyez en interne.

ON

Samira ALAOUI.- C'est une première remarque. C'était en septembre que l'on devait faire cette réunion de mi-parcours justement pour 2016, parce qu'il ne reste que 4 mois.

Nathalie MARQUANT.- Normalement, il y a une situation trimestrielle qui est faite. Il y a trimestriellement un point pour justement voir s'il n'y a pas des problèmes sur le logiciel et autre. Le problème, c'est qu'au premier trimestre 2016 à fin mars, je ne pouvais rien faire, puisque l'on n'avait même pas fini de saisir 2015. Du coup, je ne peux rien faire. Effectivement, je suis en attente. Donc, quand c'est prêt, le bureau m'informe et je ferai le nécessaire.

Samira ALAOUI.- Admettez que cette année, c'est un peu particulier. C'est une année où il y a une élection, il a le logiciel, il y a une formation. Enfin, je veux dire qu'aujourd'hui, si on a des difficultés, on peut les expliquer, vous l'avez dit vous-même. On le constate. Vous nous avez éclairés sur un certain nombre de choses, vous avez parlé de cette réunion de miparcours. C'est pour cela que je vous ai posé la question.

Mireille SARCIAUX.- Moi, ce qui m'étonne dans les échanges que l'on a eus hier, c'est que vous avez une vision parfois différente de celle d'INOVA pour rentrer les ventes. Et c'est là où le bât blesse. Je pense qu'il faut regarder ce problème.

Nathalie MARQUANT.- Le problème est très simple. De toute façon, INOVA, je les connais très bien. Ils sont au salon du CE si vous voulez les voir, on est tous ensemble...

Mireille SARCIAUX.- Si on fait des erreurs, parce que l'on n'a pas le même discours, c'est cela le problème.

Nathalie MARQUANT.- Non, ce n'est pas cela. INOVA, la formation qu'il vous faut, c'est sur la partie technique du logiciel, c'est-à-dire comment on rentre les ventes, etc. Cela, je n'ai pas assisté à la formation, je ne sais pas ce qui vous a été dit, mais ils sont normalement tout à fait compétents pour le faire sur la partie technique. Après, sur la partie purement comptable, ce ne sont pas des comptables. Vous savez que c'est nous, le cabinet, qui avons avec eux développé la partie comptable du logiciel. Avant, c'était un logiciel où il n'y avait même pas de comptabilité. Donc, ils nous ont demandé il y a quatre ans de les aider à mettre en place le module comptabilité, on les a aidés à mettre en place le module comptabilité. Ils n'ont pas la formation comptable. Sur la partie comptable, généralement, même au niveau d'INOVA, vous allez certainement recevoir des propositions, cela s'est arrêté en début d'année. C'est moi qui ai fait toutes les formations comptables d'INOVA à travers des sessions de formation en inter CE, etc., en expliquant comment fonctionne le logiciel sur la partie comptable. Cela a été fait, mais c'est indépendamment d'INOVA. On est parfaitement en phase avec INOVA, il n'y a pas de problème.

Mireille SARCIAUX.- J'étais étonnée de certaines pratiques.

Nathalie MARQUANT.- Sur la partie règlement commun, oui. C'est le seul point. Le règlement commun, effectivement, je ne savais pas que l'on pouvait faire comme cela. A contrario, je ne suis pas aussi technicienne qu'eux sur le logiciel. Je le connais bien, très bien, mais...

Mireille SARCIAUX.- C'est pour éviter des mauvaises pratiques, des mauvaises habitudes,

Nathalie MARQUANT.- Ils sont à même de vous montrer comment fonctionne le module gestion au maximum. Toute la partie module comptable, ils vous donneront les basiques. Par contre, tout ce qui est comptabilisation, etc., on a d'ailleurs mis en place en commun une hotline spéciale pour cela.

Au niveau des activités nationales, il y a les chocolats de Pâques, les paniers garnis, repas de fin d'année organisés, abonnements et billetteries qui ont été mis en ASC et non pas en fonctionnement et nouvelles voies 10 000€, c'était l'abonnement destiné aux salariés.

Didier THIEBAULD.- Là, on parle de la composition des activités nationales. Pourquoi alors, du coup, l'abonnement billetterie Horizon CE et Butterfly ?



Nathalie MARQUANT. - Parce que ces deux-là sont utilisés pour un certain nombre de sites.

Didier THIEBAULD.- Sauf que le contrat que l'on a avec eux, on a choisi de le mettre sur les sites qui l'utilisent, c'est-à-dire en local. Cela doit être des budgets locaux.

Nathalie MARQUANT.- Mais l'abonnement a été payé avec le national.

Didier THIEBAULD.- Il ne devrait pas. C'est bien pour cela que je pose la question. Il devrait être avec le budget local.

Nathalie MARQUANT.- Parce que là, il faut que Butterfly vous fasse des factures différentes pour chaque site. Il divise l'abonnement sur le nombre de sites.

Didier THIEBAULD.- C'est comme cela que l'on reçoit les factures. Par exemple, là on réclame une facture à Butterfly, qui ne concerne que le site d'Asnières.

Nathalie MARQUANT.- Non, on ne parle pas des factures d'activité.

Didier THIEBAULD.- On parle de l'abonnement, là. D'accord, on parle de la même chose.

Nathalie MARQUANT.- L'abonnement, j'ai une seule facture.

Didier THIEBAULD.- L'abonnement Butterfly, il ne concerne qu'Asnières.

Nathalie MARQUANT.- Non, l'abonnement Butterfly, c'est un pour Asnières et un pour Stephenson. Mais c'est peut-être deux abonnements séparés.

Didier THIEBAULD.- C'est cela, comme Horizon CE. Pour Horizon CE, on a un abonnement pour Orléans, on a un abonnement pour Le Mans, on a un abonnement pour Laval, mais on n'a pas l'abonnement national.

Nathalie MARQUANT.- Pour 2016, on dispatchera sur les...

Didier THIEBAULD.- Du coup, cela va fausser les comptes.

Nathalie MARQUANT.- Non, c'est passé sur les ASC nationales, la banque nationale.

Didier THIEBAULD.- Il va falloir que l'on fasse un correctif, parce que ce n'est pas le cas.

Nathalie MARQUANT.- Il faut faire dans ce cas-là un virement d'un compte à un autre et le correctif sera fait sur 2016.

Didier THIEBAULD.- Du coup, je vais le noter.

Nathalie MARQUANT.- Dans ce cas-là, les sites doivent rembourser le national pour le montant.

Didier THIEBAULD.- C'est cela. Ce débat, en plus, avait été très clair durant la mandature. On se posait la question de savoir comment on allait justement rémunérer ces prestataires qui ne bénéficient qu'à certains centres. Des élus ont milité justement pour obtenir que leurs prestataires soient pris en charge sur leur budget local. Il y a eu des débats interminables làdessus. Moi, je suis étonné que ce soit payé. D'un coup, on a réalisé aujourd'hui que cela a été payé avec le compte ASC nationales. Il va falloir que les comptes locaux remboursent le compte national.

Nathalie MARQUANT.- Donc, je propose que sur les différents sites, on regarde le rapport d'activité tout à l'heure, puisque de toute façon, ce sera plus détaillé que là.

Olaf NZONDO.- Excusez-moi, juste sur la page précédente, la page 10, les cartes Carrefour. Vous ne les avez pas retirées du camembert.

Didier THIEBAULD.- On arrive au détail des centres, c'est bien cela ?

Nathalie MARQUANT.- On le fait sur le rapport d'activité, par contre.

Didier THIEBAULD.- Cela correspond à quoi activités diverses ?

Nathalie MARQUANT. - Vous avez activités diverses sur quoi ?

Didier THIEBAULD.- Par exemple, Bordeaux parce que je sais comment cela fonctionne là-bas. Je vois la billetterie Club Interentreprises.



Nathalie MARQUANT.- C'est marqué dans le rapport d'activité la liste des activités diverses, animations diverses, activités diverses. Généralement, c'est les petits déjeuners, la galette des Rois, les glaces, les crêpes, etc.

Didier THIEBAULD.- Et la billetterie des Girondins apparaît où ?

Nathalie MARQUANT.- Elle est dans la billetterie Interentreprises. Vous l'avez dans le rapport, dans activités diverses.

Didier THIEBAULD.- Non, justement, parce que dans le rapport d'activité, ce n'est pas indiqué non plus.

Nathalie MARQUANT.- Elle est peut-être dans activités diverses, mais elle n'est pas mentionnée.

Didier THIEBAULD.- Je ne sais pas. Et c'est pareil pour Bordeaux, la billetterie Club Interentreprises, ce n'est pas eux qui se chargent de la billetterie non plus.

Nathalie MARQUANT.- Club Interentreprises, on a des factures, on a échangé avec eux, j'ai tout un mail, le total des factures de Club Interentreprises. L'intérêt de les mettre comme cela, on est obligé pour la bonne raison qu'à la fin de l'année, ils donnent de l'argent, ils abondent de l'argent et il y a un solde à la fin de l'année. Et le détail de Club Interentreprises, on l'a là.

Didier THIEBAULD.- Et ils s'en servent que pour acheter de la billetterie.

Nathalie MARQUANT.- Ils s'en servent pour acheter du cinéma...

Didier THIEBAULD.- Oui, tout à fait. On est d'accord, ils s'en servent comme un fournisseur, comme moi je commande à HORIZON CE, par exemple.

Nathalie MARQUANT.- Oui, mais cela ne fonctionne pas de la même manière.

Didier THIEBAULD.- Cela fonctionne exactement pareil.

Nathalie MARQUANT.- Club Interentreprises, j'ai dix CE qui sont avec eux.

Didier THIEBAULD.- Nous, on y est effectivement, je suis plutôt bien placé pour le savoir. Donc, les élus CE achètent leurs billets via l'abonnement qu'ils ont sur le Club Interentreprises et ensuite, je vous garantis qu'il y a une vente qui est effectuée et saisie dans INOVA billet par billet, salarié par salarié.

Nathalie MARQUANT.- Et alors, où est le problème ?

Didier THIEBAULD.- Hier, vous nous expliquiez que tout était viré intégralement, la billetterie était gérée intégralement par le Club Interentreprises. Sauf que Club Interentreprises aujourd'hui, je vous mets au défi de savoir qui a acheté des billets chez eux.

Vous ne pouvez pas savoir si tel ou tel salarié a acheté des billets chez eux, parce que c'est faux. Ils les achètent au CE et ils sont saisis via INOVA. Donc, la gestion n'est pas faite par Club Interentreprises.

Nathalie MARQUANT.- On a un compte de Club Interentreprises qui détaille les factures.

Didier THIEBAULD.- Oui, d'achat, c'est-à-dire quand on les achète. On ne l'a pas dans le produit, c'est-à-dire quand il y a une vente.

Nathalie MARQUANT. - Oui, mais les salariés n'ont pas été saisis.

Didier THIEBAULD.- Dans quoi, dans INOVA?

Nathalie MARQUANT. - Dans INOVA.

Didier THIEBAULD.- Vous voulez que j'appelle les gens de Bordeaux pour leur expliquer. Ils vont venir tout de suite, ils vont faire le trajet, ils vont être contents de vous expliquer qu'eux, s'ils ne font pas les saisies, ils ont deux permanences deux fois par semaine à raison de deux heures pour faire des saisies.

Nathalie MARQUANT.- Maintenant, oui. Mais sur une partie de 2015, non, vous savez très bien pourquoi.

Didier THIEBAULD.- Non, ils ont saisi tout 2015

aN

Nathalie MARQUANT. - Pas tout. Le logiciel a été mis en place en cours d'année.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait, oui. Et ils ont saisi tout 2015. Cela, je peux vous le certifier sur facture. Cela, je vous le garantis. C'est pour cela que je vous corrige, parce qu'hier, je vous ai attendu dire que le Club Interentreprises gérait tout, ce qui est faux. Tout ce qu'ils font, c'est de vendre des tickets aux élus du CE.

Nathalie MARQUANT.- Vous êtes bien d'accord avec moi que la liste de ce qui est acheté, qui a été acheté par Bordeaux, c'est les factures du Club Interentreprises ?

Didier THIEBAULD.- Oui, tout à fait. Mais c'est de l'achat.

Nathalie MARQUANT.- Mais je vous parle de l'achat, là.

Didier THIEBAULD.- Oui, mais je vois dans la billetterie, vous avez des charges, vous avez des produits. Donc, les produits correspondent aux ventes.

Nathalie MARQUANT.- Mais on est d'accord. On ne parle pas de la même chose.

Didier THIEBAULD.- Sauf que les ventes, là, il manque les produits du Club Interentreprises, elles ne correspondent pas aux ventes Club Interentreprises ou alors elles ne comprennent pas les ventes effectuées par les élus CE.

Nathalie MARQUANT. - Si, là, les ventes du Club Interentreprises, c'est la vente des salariés.

Didier THIEBAULD.- Mais de quel niveau ? Du Club Interentreprises ou de la billetterie que l'on tient durant les permanences ?

Nathalie MARQUANT.- Mais c'est la même chose. La billetterie qui a été achetée à Club Interentreprises et qui est revendue aux salariés, c'est de cela que l'on parle. D'un côté, vous avez des achats qui correspondent aux factures du Club Interentreprises qui sont là.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait. Cela, c'est ce que l'on achète.

Nathalie MARQUANT.- Et de l'autre côté, vous avez des ventes qui correspondent aux encaissements, effectivement aux chèques, aux espèces, etc.

Didier THIEBAULD.- Les encaissements de qui ?

Nathalie MARQUANT.- Encaissement des salariés.

Didier THIEBAULD.- Mais par qui ? Par le CE ou par le Club Interentreprises ?

Nathalie MARQUANT. - Par le CE. Cela, c'est ce qui est rentré dans la banque au CE.

Didier THIEBAULD.- D'accord. Moi, je vous explique que la billetterie n'est pas composée que du Club Interentreprises. Je vous prends pour exemple la billetterie des Girondins qui ne transite absolument pas du tout par le Club Interentreprises et pourtant, il y a bien des billets qui sont vendus.

Nathalie MARQUANT.- Les Girondins sont dans activités diverses, il y a 300€ de ventes.

Didier THIEBAULD.- Ce serait bien qu'on le voit apparaître, parce qu'il s'agit quand même de la billetterie.

Olaf NZONDO.- Parce qu'en fait, dans activités diverses, vous avez mis repas et petits déieuners.

Didier THIEBAULD.- Et voilà.

Nathalie MARQUANT.- Je veux quand même préciser une chose. Si je reprends tous les mails que j'ai reçus en juillet pour faire le rapport d'activité, j'ai reçu Toulouse, je n'ai pas reçu Bordeaux.

Ourida BEN AOUN.- Mais nous, on n'était pas là. On ne peut pas vous dire de ce qu'il y a eu pendant que l'on n'était pas là.

Nathalie MARQUANT.- Quand vous m'avez mandaté pour faire le rapport d'activité, j'ai dit que j'ai besoin d'informations pour le rapport d'activité, j'ai fait un mail. On a fait un mail en demandant exactement sur les différents sites d'avoir les informations. Moi, j'ai établi les



rapports d'activité en fonction des informations que j'avais. Donc, j'ai établi en fonction de ce que la compta pouvait me donner. On est d'accord ou pas ?

Didier THIEBAULD.- De ce que la trésorière peut vous donner.

Nathalie MARQUANT.- Non, la comptabilité.

Didier THIEBAULD.- Vous avez demandé à qui ?

Nathalie MARQUANT.- La comptabilité qui est là. La trésorière, c'est une chose, la comptabilité, les factures et le grand livre. Donc, j'ai des factures. Si dans le rapport d'activité, c'est mal formulé, je suis d'accord avec vous, on le corrige. Je vous rappelle que c'est l'objet de la réunion d'hier, pas d'aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est l'approbation des comptes. Hier, c'était quand même là aussi pour que l'on puisse vous faire les modifications.

Didier THIEBAULD.- Il y a la présentation auquel cas les parties sont d'accord. Sinon cela ne sert à rien que l'on fasse une réunion. Je veux dire, vous envoyez le document et puis si on n'en discute pas, du coup, cela ne sert à rien d'avoir une réunion.

Nathalie MARQUANT. - Mais c'était l'objet d'hier.

Didier THIEBAULD.- Moi, mon objet c'est d'en discuter et que ce soit acté au PV.

Nathalie MARQUANT.- C'était l'objet d'hier. Hier, c'était la réunion préparatoire.

Didier THIEBAULD.- Oui, tout à fait. Aujourd'hui, il y a un PV qui est établi contrairement à hier. Du coup, je me permets de le signaler pour que ce soit établi au PV également.

Nathalie MARQUANT.- Oui, sauf que le rapport d'activité doit être quand même fait en collaboration avec le bureau. Je ne peux pas le faire seule, je ne suis pas le CE. Normalement, le rapport d'activité, on ne le fait pas.

Didier THIEBAULD.- En collaboration, il n'y a aucun problème. A partir du moment où vous m'adressez un mail et vous me dites « voilà, Didier qu'est-ce qui s'est passé sur le centre de Reims comme activités ? »

Nathalie MARQUANT.- Je vous ai envoyé le rapport d'activité mardi.

(Brouhaha)

Didier THIEBAULD.- Moi, du coup, je vous envoie mes activités. Après, maintenant, si je n'ai pas l'information, malheureusement...

Nathalie MARQUANT.- Mais mardi, vous l'aviez, le rapport d'activité. Pourquoi vous ne m'avez pas appelée pour me demander d'apporter les corrections ?

Didier THIEBAULD.- Parce que mardi, j'étais en préparation pour la réunion CE à Paris malheureusement. Excusez-moi d'avoir un emploi du temps, d'être occupé. Mais au bout d'un moment, effectivement, je veux dire si on attend à la dernière seconde pour envoyer le rapport d'activité...

Nathalie MARQUANT.- La réunion a lieu au mois d'août pendant les vacances. Je pense que quand vous êtes en vacances, vous êtes en vacances.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait, je suis d'accord avec vous.

Nathalie MARQUANT.- Moi, quand je suis en vacances, je suis en vacances. Sauf que là, je viens pendant deux jours ici et normalement, je ne suis même pas là.

Didier THIEBAULD.- Je comprends tout à fait. Vous étiez sans doute en vacances avant la fin juin, puisque normalement, le rapport d'activité devait être présenté avant le 30 juin, c'est la loi. Ce sont les nouvelles obligations comptables.

Nathalie MARQUANT.- Le rapport d'activité ne peut être fait qu'à partir du moment où le rapport d'arrêté des comptes est fait.

Didier THIEBAULD.- Ce sont les nouvelles obligations comptables qui concernent l'exercice de 2015 et vous n'êtes pas sans savoir, parce que vous avez fait des préconisations en ce sens. Donc, entre le 30 juin et aujourd'hui, malheureusement, on ne l'a reçu que mardi.



Nathalie MARQUANT.- Je rappelle une chose, c'est que le rapport d'arrêté d'activité ne peut être fait que quand le rapport d'arrêté des comptes est fait. Le rapport d'arrêté des comptes est fait que quand il y a de la saisie. Clairement, la lettre de mission précise que je dois arrêter les comptes quand c'est saisi. Si la saisie n'a pas été faite, je ne peux pas arrêter les comptes. On revient au débat. Si vous voulez que ce soit acté au PV, il n'y a pas de problème. Il y avait des dysfonctionnements. Je vais vous dire, normalement, l'attestation n'aurait même pas dû être faite. Je pense que l'on était à la limite de l'invalidation des comptes compte tenu des problèmes qu'il y avait au niveau des enregistrements au niveau des salariés. Oui ou non ?

Didier THIEBAULD.- C'est vrai. Oui, excusez-moi, c'est vous la comptable. Je ne peux pas attester de ce que vous me dites ou pas. C'est vous qui faites ce boulot-là, pas le mien. Le Comité d'Entreprise vous a engagée pour cela. Donc, vous me le dites, j'en prends acte, mais je ne peux pas être d'accord ou en désaccord avec vous. Vous me faites un constat et je vois ensuite si on valide les comptes ou pas.

Nathalie MARQUANT.- On a validé les comptes, parce qu'effectivement, on a fait un certain nombre de retraitements qui permettaient de les valider.

Didier THIEBAULD.- Exactement. Les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2015, on avait jusqu'au 30 juin pour les présenter. Or, vous n'étiez pas prête.

Nathalie MARQUANT.- Vous n'étiez pas prêts.

Didier THIEBAULD.- Vous avez prévenu le secrétaire par téléphone deux jours avant la réunion pour lui indiquer que finalement, il fallait annuler la réunion que l'on avait mise en place avec la Direction, il fallait annuler les hôtels et les déplacements, les transports, etc., un samedi matin de mémoire, puisque cela avait lancé aussi un débat, pour une réunion qui devait avoir lieu le mardi. Et puis derrière, on n'a pas beaucoup de demandes sur les activités, comment cela fonctionne. Excusez-moi, ce n'est pas mon métier, c'est pour cela que l'on fait appel à vos services...

Nathalie MARQUANT.- Il y a un mail qui a été envoyé à tout le monde.

Didier THIEBAULD.-... pour que vous puissiez nous demander clairement les documents, que l'on puisse vous les remettre pour que vous puissiez les établir. A partir du moment où vous établissez un mail avec une personne du Comité d'Entreprise, je ne considère pas que le Comité d'Entreprise a été saisi. Je considère que c'est une discussion que vous avez eue avec un des membres élus. Donc, à partir de là, si vous aviez des documents à demander, n'hésitez pas. Nous aussi, nous sommes disponibles. On a une boite mail accessible 24 h sur 24, n'hésitez pas à mettre tout le CE en copie, il n'y a aucun problème. Comme cela, vos demandes seront traitées. Tant que les demandes ne transitent pas jusqu'aux élus, malheureusement, nous n'aurons pas les informations, on ne peut pas répondre à votre attente.

Mais cela, j'imagine que vous, en tant qu'expert-comptable, vous avez suffisamment d'expertise et d'expérience auprès de très nombreux CE que vous dites avoir pour savoir comment cela fonctionne, contrairement à nous qui ne savons pas du tout comment cela fonctionne. C'est-à-dire que sans vos conseils, on arrive à un résultat comme celui-ci, parce que l'on ne sait pas ce qu'il faut transmettre, on ne sait pas dans quelle condition il faut les transmettre et ce dont vous avez besoin ou pas. On n'en a aucune idée. Sinon, on le ferait directement nous-mêmes, notre expertise des comptes, et on paiera un petit comptable, un petit artisan, on lui dirait « présentez-nous nos comptes et on n'en parle plus ». Si on fait appel à votre cabinet, c'est justement pour vos conseils. Et le problème, c'est que les conseils, on essaie de vous expliquer, c'est que l'on ne les reçoit pas. En tout cas, ils ne viennent pas jusqu'à nous. C'est ce que l'on cherche à mettre aussi à jour. On voudrait savoir ou cela pèche. Vous nous dites « vous ne m'avez pas transmis les inventaires au 31 décembre », on ne savait pas.



« Vous ne m'avez pas transmis vos activités », on ne le savait pas. Excusez-moi, mais on découvre beaucoup de choses encore aujourd'hui. Malheureusement, ce n'est pas notre métier contrairement à vous. Donc, c'est pour cela que l'on pose autant de questions.

Nathalie MARQUANT.- Si on parle de dysfonctionnement, je rappelle quand même, tout à l'heure, j'ai dit que de nombreuses fois depuis que vous avez été élus, depuis que le secrétaire a été élu, Olaf, je vous ai suggéré un rendez-vous à Lyon en vous disant « je passe à Lyon régulièrement ». On a failli se voir il n'y a pas très longtemps. En disant « je viens à Lyon pour que l'on discute de l'organisation » et on n'a pas réussi à avoir de rendez-vous. De nombreuses fois, je vous ai téléphoné en vous disant « si vous voulez, je suis à votre disposition, je m'arrête à Lyon et on en discute ». Vous deviez à un moment donné venir à Orléans pour que l'on discute de l'organisation. Il devait y avoir une réunion qui était faite effectivement avec tout le monde, elle n'a pas eu lieu. Moi, je ne peux pas aller au-delà.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait, je comprends.

Nathalie MARQUANT.- Mais je suis d'accord avec vous sur une chose. Je trouve extrêmement regrettable que c'est le seul CE où je n'ai pas de relations véritablement avec le bureau et les élus sur les 170 que j'ai. Je trouve regrettable que je n'apparaisse uniquement qu'à la fin pour faire le pompier et je préférais, comme j'ai dit tout à l'heure, avoir des relations régulières. S'il faut venir faire la comptabilité à Paris, moi, cela m'arrange. Aller à Orléans, ce n'est pas forcément ma tasse de thé. J'ai des CE où je suis conviée régulièrement tous les trois mois à la réunion, cela permet de débattre sur certaines choses. J'ai des CE qui viennent nous rencontrer au cabinet, notre bureau est ouvert Place de République, je n'ai pas de soucis avec cela. Mais moi, je suis aussi tout à fait navrée de cette situation, qui ne me convient pas du tout non plus.

Olaf NZONDO.- Excusez-moi, Madame MARQUANT. Il y a eu une proposition de réunion sur Orléans, la trésorière m'a indiqué que ma présence n'était pas nécessaire. La dernière fois que je vous ai eu au téléphone par rapport à un déplacement, vous étiez en...

Nathalie MARQUANT.- C'est moi qui prends tout, je veux bien, mais moi, je ne suis que l'expert-comptable.

Olaf NZONDO.- Je n'ai pas envie de rentrer dans la polémique, parce que je pourrais dire beaucoup des choses. Je précise juste au nom du CE, pour information, ce qu'il en était et retrouver les éléments. C'est clair. Quand je vous ai eu au téléphone une fois, je me trouvais dans le local CE à Lyon, le créneau horaire que je vous ai proposé ne vous arrangeait pas.

Nathalie MARQUANT.- On n'a pas réussi à faire coïncider nos agendas.

Olaf NZONDO.- Il y a eu ces deux fois. Par ailleurs, il faut remettre les choses aussi clairement. Quand on vous a mandatée pour le rapport d'activité, vous avez demandé - et tout le monde normalement a ce mail - d'avoir des éléments qualitatifs et quantitatifs. La trésorière nous a sollicités par rapport aux activités effectuées en 2015. En ce qui nous concerne, le centre de Lyon, nous lui avons transmis ce qui s'est fait au mois de décembre, parce qu'auparavant, on n'en a pas eu connaissance. J'ai ici la transmission de l'ancien secrétaire, tout le monde a ce document, à l'intérieur ne figurent pas ces activités. Moi, j'ai cherché là où je pouvais chercher.

Nathalie MARQUANT.- Moi, aussi.

Olaf NZONDO.- Je préfère le préciser.

Nathalie MARQUANT.- Moi aussi, j'ai eu ce document. Moi aussi, c'est pareil, j'ai cherché où je pouvais, mais je ne trouvais pas. Donc, j'ai pris les factures, parce que ce sont les seules choses qui me permettaient d'avoir un minimum d'informations.

EN/

Olaf NZONDO.- Pour l'information de tout le monde, j'ai sollicité les anciens élus, par exemple, à Lyon, c'est Jean-Paul LE qui m'a indiqué qu'il fallait que je recontacte la trésorière. Il y a un mail là-dessus, je pourrai vous envoyer le mail. Il indiquait qu'elle avait, avec l'ancien secrétaire, des tableaux où il y a tout ce qui s'est fait. Donc, elle pouvait faire l'extraction de ces éléments. Par ailleurs sur le rapport d'activité, il y a quand même INOVA et un certain nombre de billetteries qui sont bien identifiés. Ces éléments pouvaient être extraits.

Nathalie MARQUANT.- On les a.

Olaf NZONDO.- Je rappelle juste, parce que quand on parle du bureau, chacun dans le bureau a un rôle. Moi, je veux bien aller au-delà de mon rôle, je l'ai fait. Mais à un moment, si on reste sur le légal, je ne suis pas là pour m'occuper des problèmes de trésorerie. Il y a une trésorière, il y a un trésorier adjoint qui vient de sortir de la salle, à un moment donné, je veux bien aider. J'ai même fait des propositions à la trésorière au printemps dernier pour pouvoir nous indiquer comment saisir un certain nombre de choses sur INOVA par rapport aux factures, cela n'a pas été fait. Moi, je veux bien, mais à un moment donné, on dit les choses, je me permets de le dire pour que l'on ne laisse pas croire qu'il y a certaines personnes qui soient de mauvaise volonté, comme je redis. Quand on parle de bureau, je suis désolé, et je vous l'ai déjà dit Madame MARQUANT, chacun a sa responsabilité dans le bureau. Il y a un règlement intérieur qui établit les responsabilités de chacun, le rôle de chacun. Et d'ailleurs, pour la réunion pour laquelle on est là aujourd'hui, il y a un certain nombre d'éléments d'INOVA. Nous avons la chance d'avoir une trésorière qui était la trésorière de l'ancienne mandature, donc, il y a les éléments des différentes activités, le détail aurait pu apparaitre facilement.

Nathalie MARQUANT.- Le détail apparait dans repas et petits-déjeuners.

Olaf NZONDO.- Je parle de billetterie.

Nathalie MARQUANT.- Le détail apparait à partir de la comptabilité.

Olaf NZONDO.- Je parle de billetterie, parce qu'effectivement, il y a des activités diverses. Et dans activités diverses, vous parlez de petits-déjeuners à un certain moment, vous parlez de ventes non affectées. Je prends le cas de Lyon, on voit billetteries, cinémas et dans activités diverses, en dehors des repas, il y a karting. Sauf que dans INOVA, vous avez très clairement toutes les activités.

Nathalie MARQUANT.- Dans les comptes de Lyon, j'ai en fait cinémas, animations, parc d'attractions, parc Walibi, Safari fauves*, polo*, karting et c'est tout. Je les ai là dans le grand tableau, cela apparaît dans le grand livre.

Olaf NZONDO.- Je parle de tableau, parce que tout à l'heure, c'était le débat sur le tableau. Monsieur THIEBAULD disait pour Bordeaux que les Girondins n'apparaissent pas.

Isabelle PARIS.- Vous voulez dire sur le rapport d'activité?

Olaf NZONDO.- Oui, page 11.

Nathalie MARQUANT.- Le logiciel INOVA ne permet pas de sortir ces tableaux-là, ils sont faits à la main.

Olaf NZONDO.- Je parle des activités, en fait.

Nathalie MARQUANT.- Il faut que vous compreniez une chose, ces tableaux-là sont faits à la main. INOVA ne permet pas de sortir ces tableaux-là. Après, le détail des montants sur les achats, oui, j'aurais pu aller faire un tableau détaillé complètement. Si vous voulez, je vous le fais et je le rajoute.

Olaf NZONDO.- Non, ce n'est même pas ce que je demande.

Nathalie MARQUANT.- Si vous voulez, cela ne me gêne pas.

Olaf NZONDO.- Pour certains centres, c'est indiqué, je prends le cas de Stephenson, on voit bien billetterie Disney et parc Astérix.



Nathalie MARQUANT.- Moi, je peux vous le modifier, ce n'est pas un problème.

Olaf NZONDO.- Ce que je voulais dire par là, c'est que les éléments sont connus. On parle des éléments qui ne sont pas transmis.

Nathalie MARQUANT.- Je vous dis qu'ils sont transmis uniquement par la compta. C'est-à-dire que moi, je n'ai pas le nombre de personnes, je n'ai que les éléments comptables, ce sont des factures qui ont été enregistrées.

Abdou KEITA.- D'où l'intérêt de consulter le grand livre.

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait, pas de problème. Le grand livre est sur INOVA, il est consultable par tout le monde.

Samira ALAOUI.- Et après, juste une chose. Quand vous dites que les élus qui vous ont sollicitée, comme je dis, c'est une année charnière, cette présentation est particulière. En plus, on a une trésorière et un trésorier adjoint qui sont les liens directs avec la trésorerie. Vous n'allez pas avoir 28 personnes qui vont vous solliciter. Vous-même, vous allez dire non, j'ai un trésorier, c'est lui qui connait les comptes, c'est lui qui traite les factures, c'est lui qui connait l'état de la banque. Et c'est ce qui est marqué dans le règlement intérieur. Il y a un trésorier, un trésorier adjoint qui est en charge de tout ce qui est trésorerie. Après, vous nous dites que l'on peut vous solliciter via le secrétaire, on le fera maintenant sur un certain nombre d'éléments.

Olaf NZONDO.- Non, je me permets quand même, je redis mon rôle. Je ne veux pas fonctionner comme sur l'ancienne mandature. Parce que moi, j'en ai appris des choses et je comprends pourquoi on a des difficultés. Parce que Monsieur LE PAIH faisait plus et faisait un boulot au-delà de son mandat. Il faisait énormément au-delà de son mandat. Et je crois qu'il y a des mauvaises habitudes qui ont été prises par certains et c'est pour cela que l'on en arrive là. Et à un moment, chacun dans son rôle doit prendre ses responsabilités. Je suis désolé et je vais encore le redire, je suis désolé, mais je peux vous relire le règlement intérieur sur la réunion d'approbation des comptes, il y a des fonctions qui sont désignées pour gérer cela. Ces personnes ont les éléments et auraient pu vous transmettre les éléments nécessaires. Moi, je veux bien que l'on parle de bureau, de secrétaire, mais je ne suis pas là pour faire cela. Après, si on me sollicite pour des contrats, des archives, je suis tout à fait disposé. Mais aller chercher des éléments pour la réunion d'approbation des comptes, je suis désolé, c'est écrit "Le trésorier communique les comptes annuels, le rapport d'activité et de gestion ainsi que le rapport sur les conventions passées".

Isabelle PARIS.- Je pense que Madame MARQUANT, ce n'est pas son rôle non plus. C'est dans ce sens-là.

Olaf NZONDO.- Mais cela, j'ai bien compris.

Isabelle PARIS.- C'est ce que l'on disait tout à l'heure, parce qu'à la fin, le sujet de votre organisation en interne et d'organisation de vos relations par rapport à cette expertise comptable sur vos comptes. Et là, il y a un sujet que vous devez analyser et voir, ce que disait Monsieur THIEBAULD tout à l'heure, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et comment optimiser les choses. Là, aujourd'hui, on voit qu'il y a peut-être à un moment donné des dysfonctionnements qui font que les relations étaient difficiles. Effectivement, c'est une nouvelle mandature, pour autant, le CE se poursuit. C'est pour cela qu'il y a un compte rendu de gestion qui se fait de l'ancienne mandature à la nouvelle. Les comptes sont sur l'année, on ne peut pas dire qu'il y a un compte d'avant et un compte d'après. C'est en ce sens -là, et je comprends que ce soit compliqué sur 2015.



Olaf NZONDO.- Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que vous expliquez, j'espère que ce n'est pas aussi en lien avec le point de vue de Madame QUETEL, parce que bientôt on va encore me parler de violence morale.

Isabelle PARIS.- Non, à aucun moment donné, je n'ai employé cela.

Olaf NZONDO.- Non, mais je vous dis très clairement, parce que je ne comprends pas. J'aime bien fonctionner avec des règles claires. Je suis comme cela, c'est ma manière de fonctionner, je peux aider au-delà, mais à un moment, il faut que tout le monde soit d'équerre. Si je me suis permis d'intervenir comme cela, c'est parce que j'entends souvent parler de secrétaire, de bureau, ceci, cela. Non, il faut que les choses soient claires, surtout, je le dis très clairement, je suis toujours à disposition pour aider. Mais si on me dit « laisse tomber, ne t'occupe pas de cela », on ne me donne pas tous les éléments, il ne faut pas que l'on revienne parler du secrétaire, parce qu'à un moment donné, cela porte à confusion.

isabelle PARIS.- Là, je n'ai pas parlé du secrétaire.

Olaf NZONDO.- Je n'étais pas en train de dire que c'est de la responsabilité de Madame MARQUANT. Elle est, excusez-moi du terme, en tant qu'assistance technique, ce n'est pas sa responsabilité première. Je veux juste dire qu'à un moment, il faut citer les fonctions telles que c'est prévu. S'il y a des fonctions qui existent, c'est pour quelque chose, ce n'est pas pour faire beau dans le décor. Je suis désolé.

Isabelle PARIS.- C'était le sens de mon propos, je suis d'accord avec vous que les rôles de chacun...

Olaf NZONDO.- On est d'accord. Mais quand vous me rappelez cela, moi, je me permets de le dire, parce que je vous le dis, je n'ai toujours pas digéré la façon dont Madame QUETEL prend les choses. Parce que s'il s'agit de ne plus s'exprimer, parce que l'on a peur de froisser telle ou telle personne, en l'occurrence la trésorière, je suis désolé, à un moment donné, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Et je ne manque pas de respect, je dis les choses telles qu'elles sont. Je ne suis pas là pour enfoncer les gens, mais quand on fait des rappels, et même on parlait de la Commission de surveillance des comptes, j'ai l'impression que... là, on l'a vu, je ne parle pas que de la trésorière, je le dis aussi à certains collègues, parce que l'on parle de certains documents envoyés au secrétaire, certains sont peut-être surpris et s'interrogent s'ils les ont eus ou pas. Donc, là, j'ai renvoyé un certain nombre de mails qui avaient déjà été envoyés. Je dis juste que quand j'entends bureau, secrétaire, à un moment, il faut arrêter.

Nathalie MARQUANT.- Moi, je voulais juste faire une précision. Le rapport d'activité, je suis d'accord avec vous, et ce que je propose. Comptablement, je peux détailler certaines billetteries, si vous voulez, je vais rajouter un tableau sur les sites où il y a les détails, notamment en mettant par exemple pour Lyon les parcs..., etc. Je peux vous le détailler, ce n'est pas forcément très compliqué. Cela, je peux le faire. Je peux vous le faire et je vous le renvoie. Je rajoute. Cela ne change rien aux comptes mêmes, mais je rajoute dessous le détail de chaque activité, un petit tableau sur chaque activité. Si le CE le souhaite, je le fais.

Olaf NZONDO.- Si vous pouvez. Mais l'objet de mon intervention, c'est par rapport à ce que Monsieur THIEBAULD disait. Quand il parlait des Girondins de Bordeaux, effectivement qu'on ne le voit pas apparaitre, je dois vous avouer que je n'ai pas fait attention sur le détail des activités, c'est juste dans le débat, quand on parlait des Girondins de Bordeaux, quand on parle d'activités diverses sur un centre et quand on voit tout de suite derrière juste des repas, on peut se poser la question de savoir s'il n'y a que des cinémas et des repas.

Nathalie MARQUANT.- C'est pour cela que je vous dis que je peux le faire. La balance vous donnera le détail par poste, on peut faire petit tableau que l'on rajoute au niveau de chaque site. D'autant plus que le rapport d'activité, comme on le disait, dans les obligations



comptables est diffusable aux salariés. Donc, cela peut donner une information aux salariés plus intéressante qu'au lieu d'un groupement de billetteries, cinémas, qu'il y ait un détail. Je vous le fais et je vous renverrai le rapport d'activité.

Isabelle PARIS.- Donc, on revient au rapport d'arrêté des comptes sur les Attributions **Economiques et Professionnelles ?**

Samira ALAOUI.- Juste une dernière remarque. Même si on n'aura pas l'arrêté des comptes sur lequel on est en train de travailler, vous citez tantôt le secrétaire, tantôt le bureau. Il n'en demeure pas moins, c'est dommage, ce sont des choses qui peuvent arriver, la trésorière n'est pas là. D'où l'intérêt que les deux personnes qui sont le trésorier et trésorier adjoint sont tous les deux au courant de ce qui s'y passe, parce qu'effectivement, ils auraient pu éclairer sur un certain nombre de choses, notamment des mails, des échanges, sur des éclaircissements pour lesquels nous n'étions pas au courant. Je le redis, c'est une année particulière, puisque l'on va retrouver des comptes sur lesquels on n'était même pas à un mois et demi, sur des règles, des choses comme cela. Et en page 4, vous avez bien noté sur votre rapport arrêté des comptes 2015 que les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de Sylvie VALENTIN, trésorière du CE. C'est-à-dire que vous l'avez citée, donc, la difficulté est là. C'est tout à fait normal que l'on s'interroge sur un certain nombre de choses, sur des contrats. Et pour nous, on n'a que cette réunion quand on approuve les comptes, on doit justement avoir la parfaite information sur un certain nombre de choses. C'est pour cela que je vous dis, ce n'est rien contre vous, c'est pour nous des interrogations tout à fait légitimes.

Nathalie MARQUANT.- Non, mais j'y réponds volontiers, d'ailleurs. Après, j'ai une limite.

Samira ALAOUI.- Pour tout vous dire, on a plusieurs difficultés. Aujourd'hui, ce n'est pas évident, on a un logiciel, on a un nouveau CE, on le reprend à un mois et demi, on a des comptes, on doit approuver des comptes pour lesquels on découvre un certain nombre de choses et de règles pour lesquelles on n'était même pas au courant. On ne savait pas comment les gens fonctionnaient. S'il y a une continuité et on se rend compte aussi que l'on est au mois d'août et que dans quatre mois, c'est la fin de l'année, qu'est-ce que l'on va faire l'année prochaine? C'est pour cela que l'on vous dit qu'il y a un certain nombre de choses pour lesquelles on n'est pas d'accord, notamment sur la lettre de mission. Ce n'est pas très clair pour faire quelque chose. Quand nous, on est volontaires et que l'on peut, une fois que l'on a compris comment fonctionne une saisie, on a des moyens, on a un accord qui nous permet de faire les choses. Vous avez dit sur chaque salarié, moi, je dépose les chèques, je ne savais pas qu'il fallait faire des photocopies. S'il y a des choses que l'on peut faire, on peut les faire, on est volontaires pour le faire nous aussi. Ce sont des choses que l'on doit voir entre nous. Mais quand vous dites... en tous les cas, on sent qu'il y a une suspicion comme quoi on ne veut rien faire.

Nathalie MARQUANT.- Je n'ai jamais dit cela.

Samira ALAOUI.- Comme vous dites les choses, excusez-moi, Madame, les élus peuvent m'interroger, c'est-à-dire j'en ai parlé au bureau, le secrétaire, la trésorière, alors que vous le mettez vous-même dans vos documents que c'est la trésorière.

Nathalie MARQUANT.- C'est le règlement intérieur qui précise cela. C'est pour cela qu'on le met sur le rapport.

Samira ALAOUI.- Le règlement intérieur encore une fois qui s'impose à nous. Peut-être que l'on va modifier un certain nombre de clauses, parce qu'il y a des choses qui sont peut-être... Est-ce que l'on pourrait avoir une pause s'il vous plait ? Parce qu'il est 11 h et quart, on n'en peut plus.

en/

Isabelle PARIS.- On termine le compte de fonctionnement, on fait la pause avant le rapport d'activité.

Nathalie MARQUANT.- Surtout, qu'il y a les AEP et les bilans. Par contre, je suis obligée de partir à 12 h 30.

Isabelle PARIS.- Il y a les contraintes de chacun. Donc, il faut tenir compte. Et Madame MARQUANT doit partir à midi.

Samira ALAOUI.- Je comprends. Pour nous, c'est la première fois, c'est une nouveauté. Pour nous, il n'est pas concevable, on en a discuté. Mais il est important aujourd'hui qu'il y ait sur un certain nombre de remarques, on ne sait pas comment cela se passe, on ne peut pas... Est-ce que l'on nous avait dit qu'à 13 h, vous avez un impératif ? Non.

Nathalie MARQUANT.- Les présentations des comptes que je fais toujours, cela dure en général maximum une demi-journée.

Samira ALAOUI.- Est-ce que vous avez la même problématique, la même conjoncture que nous, par exemple ? Un CE qui est là présent pour cette mandature, on doit approuver à un mois et demi, pour lequel il y a un nouveau logiciel.

Nathalie MARQUANT. - Tout à fait, j'en ai trois ou quatre.

Isabelle PARIS.- Pour les renouvellements de CE, cela arrive tout le temps.

Samira ALAOUI.- Pas très fréquemment, Madame PARIS, parce que nous aussi, on a vécu des fusions et des fusions, j'étais aussi au CE, j'étais secrétaire de CE, je sais comment cela fonctionne. Vous ne pouvez pas nous dire des choses qui ne sont pas vraies.

Habiba MOHAMED.- On s'est rencontrés hier, on aurait pu être informés que vous partiez à 12 h 30 et poser nos questions.

(Brouhaha)

Nathalie MARQUANT.- D'habitude, on ne fait même pas de préparatoire, c'est la première fois, aucun CE ne le fait.

Samira ALAOUI.- On ne vous avait jamais vue, heureusement que l'on a eu la préparatoire avec vous. Si vous voulez que ce soit le jour de la réunion, au lieu que ce soit une matinée, cela durera deux jours.

La séance est suspendue à 11 h 16 pour une pause et reprend à 11 h 36

Nathalie MARQUANT.- Sur le rapport d'arrêté des comptes sur la partie Attributions Economiques et Professionnelles. Page 14.

Le résultat de l'exercice 2015 se traduit par un déficit de 35 131€, notamment dû au coût de la formation réalisée en 2015 et à l'audit d'organisation du CE qui avait été budgété par le CE. Ce déficit s'impute sur les réserves qui en décembre 2014 s'élevaient à 126 814€ et en décembre 2015 à 91 683€. En effet, le précédent mandat avait décidé d'utiliser une partie des réserves pour la formation qui a été effectuée en juin 2015 et également pour faire un audit d'organisation pour essayer d'adapter le Comité d'Entreprise aux nouvelles obligations comptables.

Les produits se sont élevés à 123 552€ et sont constitués par les subventions. Elles correspondent à 0.2% de la masse salariale. On a effectivement pu disposer du calcul de la subvention qui permet de provisionner un solde restant à recevoir qui a été versé en 2016 de 9 801€.

Par ailleurs, le CE a reçu le montant de la dévolution Grand Sud correspondant au budget des AEP, 13 340€, qui ont été versés en janvier 2015.



Au niveau des charges, elles s'élèvent à 172 023€. Elles sont principalement constituées par les honoraires qui s'élèvent globalement à un montant de 117 569€ et correspondent d'une part aux honoraires du PV de CE pour 7 414€ en 2015. Il y a eu la formation, dont 41 967€ avec plusieurs formations : la formation INOVA, la formation Pack Office organisée par ADISCOS, et la formation de trois jours d'ACCES CONSULTING de juin 2015. Cela intégrait à la fois le coût de la formation, les frais de déplacement et la perte de salaire de certains élus.

Ensuite, il y a les honoraires juridiques qui s'élèvent à 24 541€, qui correspondent aux frais d'avocats et à l'assistance juridique, et notamment au Cabinet KOSKAS & Associés.

Dans le rapport d'activité, on a donné le détail des éléments. Il s'agit notamment des honoraires de FCP Avocats concernant la contestation de la procédure d'information et de consultation au titre des GESP et le contrat annuel du cabinet KOSKAS qui s'élevait à 9 600€.

Puis, on a l'audit d'organisation du CE qui s'est élevé à 19 850. On parlait tout à l'heure de la mission d'accompagnement pour la mise en place du logiciel, le paramétrage du logiciel et la formation de la partie comptable, notamment cela comprend les quatre jours qui ont été faits avec Sylvie l'année dernière, c'était 5 760€, et nos honoraires à nous de 18 037 qui comprennent à la fois les honoraires d'arrêté des comptes et les missions complémentaires d'externalisation de la saisie 2015.

Les fournitures s'élèvent à 11 448€. Ce sont essentiellement les fournitures administratives des différents sites.

Les frais divers de gestion, ce sont notamment les frais de déplacement, 20 497€. Ce sont à la fois les repas et les déplacements sur l'ensemble des sites pour l'audit d'organisation, la commission bilan social, ainsi que les déplacements des élus pour les permanences sur les centres où il n'y a pas d'élu, notamment entre Orléans et Le Mans, et entre Lyon et Montpellier.

Les frais de port, 3 301€, cela comprend l'envoi des billets et des cadeaux salariés sur les sites. Et on a également enregistré l'amortissement, puisque comme je l'ai expliqué hier, on a immobilisé tout ce qui était le matériel informatique qui avait été acheté en 2015 et qui est amorti sur trois ans, y compris le logiciel acheté en 2015 et amorti également sur trois ans.

Samira ALAOUI.- J'ai une question sur les déplacements, sur les 20 497€, les repas et les déplacements sur l'ensemble des sites lors de l'audit. Vous voulez dire, c'est votre cabinet qui a fait l'audit, donc, on a pris en charge l'ensemble des déplacements et la prise en charge de l'hôtel. C'est cela ? On parle de l'hôtel de la personne qui s'est déplacée ?

Nathalie MARQUANT.- Et du secrétaire. En l'occurrence, c'est principalement le secrétaire qui a fait tous les sites.

Samira ALAOUI. - Avec l'auditeur ?

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait.

Samira ALAOUI.- D'accord, il a fait tous les sites. Ce sont les frais de déplacement, sans compter les honoraires de l'audit ?

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait. Mais là-dedans, il n'y a pas que les frais de déplacement de l'audit qui représentent à peu près...

Samira ALAOUI.- Il y a les repas et les déplacements sur l'ensemble des sites lors de l'audit organisé par la Commission.

Nathalie MARQUANT.- Bilan social, ainsi que les déplacements des élus entre les centres du Mans et d'Orléans, et de Montpellier et Lyon.

Samira ALAOUI.- On avait une difficulté par rapport à une élue qui devait rembourser des frais, est-ce que cela apparait quelque part ?

Nathalie MARQUANT. - C'est passé en comptabilité et j'ai fait une observation une fois...



Samira ALAOUI.- || n'y avait pas de factures.

Nathalie MARQUANT.- Si, pour certains éléments, mais les factures n'étaient pas bonnes. Les factures qui étaient fausses, des factures qui n'étaient pas justifiées, notamment l'hôtel et la SNCF n'ont pas été passés en comptabilité.

Samira ALAOUI.- Où elles sont passées ? Si aujourd'hui on veut faire un recours par rapport à cela.

Nathalie MARQUANT. - Vous avez un dossier complet.

Samira ALAOUI.- Chez qui est le dossier complet ?

Nathalie MARQUANT.- Le dossier complet avait été constitué avec Sylvie et Christine. Elles ont constitué toutes les deux un dossier.

Samira ALAOUI.- Et où est le dossier ?

Félicien OKOYO.- J'ai eu Sylvie hier, et elle m'a dit qu'elle avait tout remis à Olaf.

Olaf NZONDO.- Remis en quoi ? En main propre ?

Félicien OKOYO.- Elle a tout transféré.

Olaf NZONDO.- Transféré comment ?

Nathalie MARQUANT. - C'est d'ailleurs à la suite de la révision des comptes...

Olaf NZONDO.- D'accord. Elle n'est pas là, je vais éviter, s'il te plait Félicien, d'aborder ce sujet, parce que je ne veux pas de nouvelle polémique ou de propos qui pourraient être diffamatoires. Je ferme la parenthèse.

Nathalie MARQUANT. - Je précise juste que c'est d'ailleurs à la suite de la révision des comptes que l'on a constaté effectivement qu'il y avait des problèmes sur les déplacements.

Samira ALAOUI.- Donc, là, si je comprends bien, les 20 497€, vous avez dit qu'ils intègrent à la fois les repas et les déplacements sur l'ensemble des sites lors de l'audit. C'est la prise en charge des repas, des nuits d'hôtel et des déplacements de l'ancien secrétaire et l'auditeur. C'est cela ? Plus la Commission bilan social. C'est quoi cette Commission du bilan social, ainsi que les déplacements des élus pour les permanences ? Je vous dis cela, parce que si vous voulez, étant donné que le CE est en discussion par rapport à une action pour la personne qui n'a pas remboursé, puisque l'on n'a pas de facture et dans ce compte rendu à aucun moment on voit qu'il y a un manquement. Je veux dire qu'il y a quelqu'un qui a donné des fausses factures.

Nathalie MARQUANT.- Elles n'ont pas été enregistrées comptablement. Donc, elles ne sont pas dans mon arrêté des comptes.

Samira ALAOUI.- Mais c'est sur 2015, comptablement.

Nathalie MARQUANT.- Oui, mais elles ne sont pas comptablement enregistrées. On ne les a pas enregistrées.

Samira ALAOUI.- Mais l'argent qui est parti, il y a un déficit.

Nathalie MARQUANT. - C'est une action indépendante.

Samira ALAOUI.- Très bien. Moi, ma question, c'est sur les 20 497€...

Nathalie MARQUANT.- Clairement, pour répondre à votre question, je peux passer une provision à partir du moment où il y a une action qui est en cours. A la date d'aujourd'hui, il n'y a pas d'action.

Samira ALAOUI.- Mais les factures qui ont été payées, l'argent, vous l'avez sorti, il faut qu'il rentre quelque part. Il y a une entrée et sortie.

Nathalie MARQUANT.- Elle n'est pas rentrée dans les déplacements, elle a été mise dans le compte du... il y a une diminution, il y a une partie qui diminue.

Samira ALAOUI.- Sur la partie comptable, sur le bilan, où est-ce que l'on trouve ce manquement ? Cet argent qui a été dépensé, qui n'a pas été récupéré, parce que la personne



n'a pas fourni les justificatifs, il est passé où ? Puisqu'on parle des comptes, c'est le moment de poser une question.

Ourida BEN AOUN.- Dans les comptes, il y a des frais qui ont été faits pour des déplacements. Ces frais-là, il n'y a pas eu de facture. Donc, comment vous les avez enregistrées ?

Nathalie MARQUANT.- Sylvie n'a pas fait tous les remboursements. On avait regardé le dossier ensemble, après, elle a déduit les éléments de certains remboursements. Ce que vous dites concerne, en fait, deux factures.

Samira ALAOUI.- Mais on parle de plus de 2 500€, Madame. C'est ce que l'on nous avait annoncé qu'elle doit rembourser.

Nathalie MARQUANT.- Il y a une partie qui a été déduite des remboursements.

Nacera MAOUTIK.- Mais qu'est-ce qui a été déduit des remboursements ?

Nathalie MARQUANT.- Parce qu'elle a présenté d'autres factures qu'elle a payées elle-même et sur lesquelles Sylvie n'a pas déduit.

Nacera MAOUTIK.- Je n'ai rien compris.

Habiba MOHAMED.- Ce qu'elle explique, c'est qu'elle avait des notes de remboursement, elle ne les a pas remboursées. C'est cela ?

Nathalie MARQUANT.- Oui.

Habiba MOHAMED.- Pour diminuer ce qu'elle doit au CE.

Samira ALAOUI.- J'aimerais bien quand même que sur ce compte rendu, parce que là, on parle des comptes, - cela fait partie de 2015 et là, on passe sur la nouvelle année, qu'il y a un contentieux peut-être qui va être initié - que transparaisse, dans le cadre de ces déplacements que vous aviez de fausses factures.

Nathalie MARQUANT.- Non, je peux le mettre à partir du moment où vous avez déclenché une action. A la date d'aujourd'hui, il n'y a aucune action déclenchée.

Samira ALAOUI.- Ce n'est pas possible.

Abdou KEITA.- Mais, au niveau comptabilité, est-ce qu'il y a une ligne?

Samira ALAOUI.- Une ligne directrice. Vous nous avez expliqué que la comptabilité, c'est l'argent qui rentre et l'argent qui sort.

Nathalie MARQUANT.- Clairement à la date d'aujourd'hui, les fausses factures qui ont été faites, le problème, c'est qu'elle doit répondre et justifier les choses. Normalement, quand il y a un problème dans un CE comme cela, il y a une action qui se fait et la personne doit être convoquée et doit répondre. Là, il y a une facture de déplacement qui existe. On a nous, comptablement une facture de la SNCF. Elle existe, cette facture de SNCF, elle n'est pas enregistrée, elle existe. Quand il n'y a pas de facture, ce n'est pas enregistré. Mais quand il y a une facture de la SNCF qui existe, le problème, c'est que l'on a constaté que cette facture de SNCF existait, simplement, elle a été utilisée pour autre chose. Une facture d'hôtel, on a une facture d'hôtel, on a une capture d'écran. La trésorière paie une note de frais. Comptablement, qu'est-ce que j'ai comme pièce en face du règlement ? J'ai une note de frais. Oui ou non ?

Samira ALAOUI.- Oui, mais avec des factures. Je ne peux pas laisser vous dire cela.

Nathalie MARQUANT.- Non, mais on parle de comptabilité.

Samira ALAOUI.- Mais de la comptabilité, justement, Madame. On ne peut pas faire de note de frais sans donner les originaux.

Nathalie MARQUANT.- Comptablement, la pièce comptable qui sert au règlement, c'est la note de frais. Le papier que fait la personne avec le montant, le nombre de kilomètres parcourus, la SNCF, c'est ce que l'on appelle la pièce comptable, c'est ce qui est enregistré en comptabilité. Pour l'instant, cela a été passé, cela a été discuté en CE, mais il n'y a jamais eu

d'action réellement de faite. S'il y a une action, une plainte qui est faite, le CE porte plainte, il y a une action qui est faite par rapport à cela ou un PV quelconque ou une action particulière, je peux alors passer une écriture qui sera une provision qui viendra diminuer la charge de cette note de frais et passer un produit à recevoir. Mais il me faut une action. A la date d'aujourd'hui, sauf si je ne suis pas au courant, il n'y a pas d'actions qui ont été faites. Moi, comptablement, la pièce comptable que j'ai, c'est la note de frais.

Samira ALAOUI.- Mais sur vos remarques, quand vous mettez des préconisations, vous vous rappelez que je vous avais dit des préconisations et autres, c'est dommage que les fausses factures ne transparaissent pas ici ou dans vos recommandations.

Nathalie MARQUANT.- Je ne peux pas mettre que j'ai une fausse facture, puisque de toute façon, je n'ai pas d'action.

Abdou KEITA.- Samira, c'est un peu plus compliqué que cela. Il y a les pièces comptables, la dépense qui a été engagée par la personne. On sait que la destination n'était pas celle qui était normale.

Samira ALAOUI.- La destination a été faite, mais pas pour la bonne...

Abdou KEITA.- La bonne cause, on va dire. Donc, dès lors que l'on a constaté cela, il appartient au CE d'engager des actions contre cette personne. Mais dès lors qu'il y a une pièce comptable...

Samira ALAOUI.- Oui, je comprends. Si elle nous dit que la pièce comptable, c'est la note de frais. Parce que nous, ce que l'on nous a dit, c'est que ce n'est pas des vraies factures.

Nathalie MARQUANT.- C'est le justificatif qui va avec la note de frais. Moi, la note de frais, c'est la pièce comptable.

Samira ALAOUI.- En tous les cas, j'aimerais qu'étant donné que c'est un bilan et que vous faites un rapport...

Nathalie MARQUANT.- Je ne peux pas mettre de mention, je vous le dis tout de suite. Je ne peux pas mettre d'observation tant qu'il n'y a pas une procédure qui est en cours. J'ai un CE sur lequel il y a eu le même problème avec la caisse, ils ont fait un dépôt de plainte et on a passé une provision et on a mis une observation. Là, il n'y a aucune action de faite, je ne peux rien faire. Pour moi, il n'y a rien. Là, je suis désolée, ce sont des normes comptables. Ce sont des règles, des méthodes comptables. C'est exactement quand vous avez quelqu'un qui prend une note de frais qui met « j'ai fait 1 000 km à 0.55€ pour aller à Strasbourg trois fois allerretour », il n'a pas besoin de mettre de justificatif, puisque c'est le forfait kilométrique. Vous remboursez, c'est une pièce comptable.

Au niveau du fonctionnement, on avait fait le détail. On avait vu hier effectivement que les dépannages informatiques correspondent bien à des réparations d'ordinateur, et le serveur correspond à un abonnement qui a été pris pour un serveur informatique.

Au niveau du bilan, page 18.

Samira ALAOUI.- Juste pour les frais de port 3 301€, c'est à l'année ? L'envoi des billets, des cadeaux des salariés sur les sites.

Nathalie MARQUANT.- Oui.

Le bilan est la situation patrimoniale du Comité d'Entreprise au 31 décembre. Comme on a vu déjà hier, le total des réserves s'élève à 272 047€. Cela comprend à la fois les réserves des ASC au 31 décembre à 152 020€, les réserves de fonctionnement 35 131€ et des reprises sur l'exercice antérieur qui s'élèvent à 28 344€. Cela correspond à toutes les écritures de 2014 qui sont passées en banque en 2015. En effet, l'ancien expert-comptable ne faisait pas de comptabilité d'engagement, mais une comptabilité de trésorerie et il n'avait pas enregistré les écritures totalement de 2014. Du coup, nous avons mis dans un compte particulier ce repris



sur l'exercice antérieur, qui est une tolérance sur la première année où on fait un enregistrement comptable réel en compta d'engagement la totalité des écritures. Je vous ai mis en détail le tableau de ce que cela représentait. Sur la page suivante, la page 19, vous avez l'ensemble des écritures de 2014 qui sont passés dans les comptes de 2015.

Ensuite, ces réserves-là, les 272 047€, on les retrouve en trésorerie et dans les comptes de créances et de trésorerie. La différence entre les deux vient simplement du fait que nous avons encore à encaisser 41 656€ de subvention et qu'il reste à payer notamment les repas de Noël. Les charges à payer sont constituées essentiellement par les repas de Noël qui ont été payés en 2016, dont on a le détail un peu plus loin dans les annexes.

Justement, dans les annexes, cela reprend les détails. En termes de méthode de comptabilisation sur les immobilisations, on a enregistré 28 959€ dans le budget de fonctionnement. Il y avait à la fois les immobilisations qui concernaient les exercices précédents, puisque l'on a repris les immobilisations, on a le détail des immobilisations qui avaient été achetées en 2012-2013 et 2014. Vous avez le détail sur la page 21. Vous avez le logiciel ONIS qui a été acheté en 2015, plus le matériel informatique qui a été acheté entre 2012 et 2014, qui était dans les immobilisations que l'on a continué d'amortir. Et en 2015, il y a 576€ achetés. Le total des immobilisations qui représente en fait le patrimoine du CE s'élève donc à 28 959€.

Samira ALAOUI.- Ce matériel qui était obsolète, puisque l'on a racheté un autre matériel.

Nathalie MARQUANT.- Non, il n'était pas fini d'être amorti. Pas tout, il y a avait une partie qui était finie. En fait, il était amorti sur trois ans. Donc, ce qui a été acheté en novembre 2012 est amorti jusqu'à novembre 2015. Après, si entre temps le matériel n'existe plus, si en 2015 il a été détruit ou autre, on fera ce que l'on appelle une mise au rebut. Mais en l'occurrence, la valeur nette à fin 2015 des immobilisations s'élève à 9 027€. L'audit avait montré également qu'il y avait un certain nombre de choses qui étaient sur les différents sites, des objets, des immobilisations qui n'avaient pas été faites précédemment, pour lesquelles malheureusement on n'a pas les factures. Dans le rapport d'audit, cela a été mentionné. Du coup, on n'a pas pu les réintégrer dans les immobilisations, puisque l'on n'a pas les factures. Au niveau des créances, ce sont essentiellement les salariés. Les 2 377€ représentent le solde des comptes salariés qui ont été payés en 2016. Quand on a fait la révision des comptes salariés, dans la gestion, on a vu qu'il y avait des encaissements qui étaient prévus sur janvier-févier 2016. A fin 2015, ils sont bien considérés comme dus.

La trésorerie s'élève en tout à 169 834€. Elle se décompose par les soldes bancaires, 167 910€. Comme on a dit tout à l'heure, le solde bancaire au 31 décembre de chaque site correspond à la part du montant de la réserve. C'est la partie que vous n'avez pas utilisée sur l'année, puisque le fait de présenter la subvention en global est plus équitable par rapport au nombre de salariés. Cela veut dire que la subvention est partie sur l'ensemble.

La caisse, il y a 1 924€. Cela correspond uniquement à la caisse AEP, à Stephenson 150€ et Laval 1 148€, parce que ce sont les deux seuls sites où les espèces avaient été rentrées, je ne sais pas pourquoi. Et Montpellier, c'est ce qui a été trouvé lors de la mandature. Il y avait 600€ qui avaient été trouvés lors de la passation qui correspondaient à...

Samira ALAOUI.- On n'a jamais rien compris de ce qui s'était passé.

Nathalie MARQUANT.- Si, c'est évident qu'il y a des ventes. Cela fait partie de ce qui a été constaté dans l'audit. L'audit a constaté un certain nombre de choses, de défaillances de toute façon. Et au niveau des sites, on voyait bien - à Lyon il y avait eu le même problème d'ailleurs, avant vous - où il n'y avait pas de suivi de caisse et qu'il y avait des rentrées en caisse qui



servaient à payer les activités. Il y a même des factures qui étaient payées en espèces. Cela veut dire qu'il y a des rentrées. A Montpellier, c'était le cas. A Lyon, je me rappelle très bien.

Ourida BEN AOUN.- A Montpellier, ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'ils ont toujours eu un prestataire. Eux, ils ne faisaient pas de la billetterie. Donc, on ne comprend pas pourquoi.

Nathalie MARQUANT.- Non, pour moi, ce n'est pas de la billetterie. Je pense que c'est une tombola, il y a une tombola qui a été organisée.

Samira ALAOUI.- Avec quel argent?

Nathalie MARQUANT. - Ils ont fait des billets.

Samira ALAOUI.- La tombola, il faut l'acheter.

Nathalie MARQUANT.- Non, à Toulouse, ils organisent une tombola avec des cadeaux qui sont offerts par les prestataires. Les exposants qui viennent offrent un cadeau et cela devient des gains de la tombola. La tombola, elle-même, ne coûte rien. Par contre, s'ils vendent un billet de tombola, c'est de l'espèce qui rentre. Donc, on peut arriver à des montants comme cela.

Samira ALAOUI.- Il y a eu la même chose sur Montpellier?

Nathalie MARQUANT.- Il avait été dit quand nous étions là-bas qu'il y avait une tombola qui avait été organisée. Après, je n'ai pas plus d'explication. Moi, je constate.

Abdou KEITA.- Je me rappelle, c'est vrai, parce que Sacha nous avait envoyé un mail d'ailleurs à l'ancien CE concernant ce point.

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait. Donc, cela peut très bien être cela. A mon avis, ce n'est pas forcément de la billetterie, puisqu'effectivement ODY CE est juste à côté. Ils font toute la billetterie. Ils ont pu à un moment donné acheter... C'est un solde au 31 décembre, mais cette caisse-là peut exister depuis 2012. Cela peut concerner des activités qui sont antérieures sur lesquelles, par exemple, il y a eu la billetterie qui a été achetée directement et revendue. On revient au même problème, c'est qu'il n'y a pas de feuille de caisse. Et sur Lyon, c'était le cas. Il y avait de la billetterie qui avait été achetée antérieurement. Ils utilisaient ces espèces pour faire des achats, mais la trésorière n'avait aucune traçabilité. Donc, la caisse n'était pas vérifiable.

Samira ALAOUI.- Juste pour le solde des caisses, ce sont des sommes qui ont été déposées après la clôture du compte ?

Nathalie MARQUANT.- Je suppose...

Samira ALAOUI.- Parce que les affectations ont été faites pour Laval, pour Stephenson.

Nathalie MARQUANT.- Non. Là, les soldes des caisses, c'est ce qu'il y avait au 31 décembre : 1 148€, 150€, 600€.

Samira ALAOUI.- Ce sont des sommes que l'on rajoutera aux sommes qu'il y a en banque.

Nathalie MARQUANT.- Si c'est remis à la banque, oui. Si cela reste en caisse, cela reste en caisse. C'est la différence. Là, on a fait des réajustements sur les caisses, parce que vous aviez des remises d'espèces qui avaient été faites en banque, mais je n'avais pas de ventes. Donc, j'ai bien été obligée de passer des ventes en non affectées correspondant à ce montant-là. Je ne peux pas laisser une caisse...

Samira ALAOUI.- Mais depuis, cet argent a été mis dans la caisse.

Nathalie MARQUANT.- Je crois. Je pense que Laval aussi sur 2016. Je n'ai pas fait l'état des lieux de 2016, je le ferai en début de semaine comme vous me l'avez demandé.

Donc, les charges constatées d'avance, c'est 7 045€, c'est uniquement l'abonnement et les assurances, la part de 2016, puisque vous avez payé des abonnements 2015-2016. Et la partie 2016 est mise en ce que l'on appelle charges constatées d'avance, aussi bien pour l'assurance que pour les abonnements, notamment l'abonnement juridique.



Les produits à recevoir, on en a parlé, c'est le solde de la subvention. Donc, cela concerne les ASC à hauteur de 31 855€ et les AEP à hauteur de 9 801€.

Ensuite, dans les notes sur le passif, vous avez un tableau récapitulatif des dettes. Le tableau des dettes, ce sont les charges à payer dont on a parlé tout à l'heure. On a 27 390€ correspondant aux repas de fin d'année qui concernent les ASC. C'est là normalement, pour répondre à la question de Didier, où on devrait avoir le même montant que ce que vous aviez puisque cela correspond aux factures.

Didier THIEBAULD.- Est-ce que vous avez intégré les factures des centres qui ont effectué des animations en janvier, février sur l'année 2015 ?

Nathalie MARQUANT.- Non, parce que normalement, cela concerne la date de rattachement de l'activité. Vous vous rappelez ce que l'on a dit ?

Didier THIEBAULD.- Oui. Mais là, c'était Noël.

Nathalie MARQUANT.- Mais le problème, c'est la date de réalisation de l'activité. La date de la facture est en plus de 2016. Je peux le réintégrer. Cela, vous le saurez pour la prochaine fois. C'est-à-dire que quand il y a une animation qui est faite en janvier qui concerne Noël, demandez au prestataire de faire une facture au 31 décembre, parce que dans ce cas-là, je peux la réintégrer. Mais là, comme on a à la fois la facture qui est en 2016, plus la date de 2016, c'est plus compliqué. Même si cela concerne Noël, c'est un peu plus compliqué.

Olaf NZONDO.- C'est ce que vous avez fait apparemment,

Nathalie MARQUANT. - Pas pour tout, parce que j'avais des factures de 2015.

Olaf NZONDO.- Mais sur Lyon, les factures sont de 2016, par exemple.

Nathalie MARQUANT.- Mais l'animation a eu lieu quand?

Olaf NZONDO.- 2016.

Nathalie MARQUANT.- Ce devait être marqué Noël 2015. Normalement, vous ne devriez pas avoir de différence.

Olaf NZONDO.- La plupart des centres que vous avez indiqués là ont effectué leur animation en début 2016 avec des factures de 2016.

Nathalie MARQUANT.- Parce qu'il y en avait quelques-unes qui étaient en 2015, que l'on a choisi de mettre l'activité sur l'année.

Olaf NZONDO.- Cela, on peut le comprendre, mais puisque vous dites que c'est la date de réalisation de l'activité.

Nathalie MARQUANT.- C'est l'évènement qui compte. On arbitre sur un point, ou on fait tout en janvier, c'est-à-dire que chaque année, on mettra cela en janvier, ou on met chaque année tout en décembre. La première année, on fait une décision. Après, on l'applique comme on veut. Je pense qu'avec Sylvie, quand on en avait discuté, elle préférait que les repas de fin d'année soient intégrés sur l'année, puisque c'était en termes de budget, cela rentrait dans le budget de chaque site.

Olaf NZONDO.- Là, c'est plus compréhensible. C'est plus cohérent avec cela, parce que tout à l'heure, vous nous avez indiqué autre chose. C'est pour cela que l'on s'est perdu.

Nathalie MARQUANT.- Parce que l'on a deux choix, faire l'un ou l'autre. Par contre, je ne comprends pas pourquoi il y a des différences. Vous avez le détail.

Olaf NZONDO.- Du coup, il n'y a pas Reims.

Félicien OKOYO.- Pour Reims, cela devrait être les 2 000€.

Olaf NZONDO.- Il faut intégrer les 2 000€. Reims, c'est en fait les 2 000€ de cartes. Les cartes Carrefour qui n'étaient pas en fait des cartes Carrefour.



Nathalie MARQUANT.- Ils ont été payés sur 2015, c'est pour cela qu'ils sont dans les charges à payer. Ils sont dans le tableau d'activité lui-même, dans le tableau des charges et produits en haut. Mais là, ce sont les charges à payer, ce qui a été payé en 2016.

Olaf NZONDO.- Vous les avez bien mises?

Nathalie MARQUANT.- Oui, j'ai fait la rectification hier soir justement. Reims, on a dans les activités nationales : repas de fin d'année, 29 415€. Vous l'avez à l'écran là. Cela a été rajouté, il n'y a plus les cartes Carrefour.

Samira ALAOUI.- Oui, sur ce tableau, c'est vrai que sur le repas de fin d'année, vous mettez tantôt les sites, là on comprend, mais tantôt ce sont des prestataires : VITAL et JP PIGNOL.

Ourida BEN AOUN.- C'est Lyon.

Samira ALAOUI.- Donc, il faut mettre Lyon.

Nathalie MARQUANT.- On prend les informations qui ont été saisies.

Ourida BEN AOUN.- C'est juste la facture venant de cette société, sinon c'est Lyon qui l'a fait. Samira ALAOUI.- Sur les autres sites, ce n'est pas marqué le nom de la facture, on a marqué le site.

Nathalie MARQUANT.- Mais en 2016, c'est vous qui allez saisir. Donc, cela va être super bien fait. Cela, je suis sûre que ce sera très bien fait.

Samira ALAOUI.- Mais on pose des remarques sur celui-là, Madame,

Nathalie MARQUANT.- Justement, sur 2016 ce sera parfait.

Samira ALAOUI.- Donc là, il faut harmoniser. C'est soit les centres, soit la facture, le nom de la personne.

Ourida BEN AOUN.- Parce que nous, on a envoyé la facture. Mais après, qui a saisi.

Nathalie MARQUANT.- Cela a été saisi par Sylvie et par mon assistante.

Abdou KEITA.- Moi, je voudrais revenir sur un point. Les produits à recevoir sur la page 23. On vous avait posé tout à l'heure une question sur les subventions à venir au niveau des centres, les produits à recevoir.

Nathalie MARQUANT. - Je vous ai répondu.

Abdou KEITA.- Oui, justement

Nathalie MARQUANT.- Sur les centres, je ne peux pas. Je ne peux comptabiliser que... Cela, c'est le montant global de la subvention que la Direction a versé en 2016. Vous l'avez quand vous revenez sur le rapport en haut. Au-dessus, vous avez le montant de la subvention, le montant de la masse salariale et vous avez le solde qui est versé en 2016, puisque nous, on intègre la totalité de la subvention sur l'année.

Page 8, vous avez la masse salariale, le taux, le montant, ce qui a été versé et le solde à recevoir. Vous retrouvez 31 855€. Vous l'avez en page 8 et page 14. On fera la modification sur les repas de fin d'année.

Ensuite, le tableau sur le compte de résultat. C'est un tableau de ressources globales, qui est un tableau obligatoire maintenant.

Didier THIEBAULD.- Si on peut revenir sur les détails par centre. Par exemple, le centre de Reims, puisque je suis basé là-bas, je vois que dans les animations diverses, vous avez intégré le bowling, Disneyland, glaces italiennes, mais je ne vois pas pourquoi il n'est pas intégré le goûter, la fête de la musique, le petit déjeuner, Halloween.

Nathalie MARQUANT.- Tout est dedans.

Didier THIEBAULD.- Non.

Nathalie MARQUANT.- Si, si.

Didier THIEBAULD.- Tout est dans quoi?

Nathalie MARQUANT.- Il est là, je vais vous donner le détail.

Didier THIEBAULD.- Sur le rapport d'activité, c'est dedans ?

Nathalie MARQUANT.- Non. J'ai expliqué tout à l'heure que dans le rapport d'activité, je n'ai pas mis tous les détails. On n'est pas obligé de mettre jusqu'au détail complet. Après, c'est vous qui définissez le niveau de détail qui doit être mis.

Didier THIEBAULD.- D'accord, ce serait un peu dommage, parce que pour certains centres, il y a tout le détail.

Nathalie MARQUANT.- C'est bien pour cela. Vous n'étiez pas là tout à l'heure, on a discuté de cela juste avant la pause et on a dit que je vais rajouter un tableau de détails pour chaque centre. Cela a été décidé tout à l'heure.

Didier THIEBAULD.- D'accord, puisque-là pour le coup, là vous avez les documents.

Nathalie MARQUANT.- Non, je n'ai pas le document. J'ai simplement comptablement les lignes comptables qui me permettent de dire que, par exemple, sur Reims...

Didier THIEBAULD.- Pourtant, j'ai tout transmis à la trésorière à sa demande.

Nathalie MARQUANT.- Reims, j'ai une ligne billetteries, cinémas, j'ai une ligne sortie Disneyland, ASO Challenge, j'ai une ligne animations diverses avec Action, Carrefour, Lobis, Sainte-Clotilde. N'oubliez pas que je suis sur des données comptables. J'ai les commandes groupées Jeff de Bruges et cela s'arrête là.

Didier THIEBAULD.- En fait, vous n'avez pas eu de rapprochement avec la trésorière sur des actions.

Nathalie MARQUANT.- Cela, ce sont les activités.

Didier THIEBAULD.- Vous me dites que vous n'avez que les lignes comptables. Donc, du coup, j'en déduis que vous n'avez pas les explications de la trésorière.

Nathalie MARQUANT.- Qu'est-ce que vous appelez les explications ? Elle m'a transmis la sortie Disneyland, j'ai un tableau de sortie Disneyland que j'ai eu.

Didier THIEBAULD.- Mais tout est dedans, c'est un PDF. A moins que vous n'ayez reçu qu'une page du PDF, mais tout est dedans ?

Nathalie MARQUANT.- J'ai uniquement un tableau avec Disneyland.

Didier THIEBAULD.- C'est bien ce que je dis. Du coup, il n'y a pas eu d'échange avec la trésorière.

Olaf NZONDO.- Didier a bien envoyé à la trésorière le 31 mai. De mémoire, c'était le premier envoi. Il a renvoyé le rapport 2015 pour son centre, le bilan ASC 2015, un PDF effectivement et la billetterie, un tableau Excel.

Nathalie MARQUANT.- Il se présente comment ? Je ne l'ai pas eu, celui-là.

Didier THIEBAULD.- Je vous le fais suivre.

Nathalie MARQUANT.- Si c'est l'équivalent que celui qu'a fait Toulouse. Toulouse, j'ai intégré tous les éléments. C'est la même chose, je pense. J'intègre, c'est tout.

Didier THIEBAULD.- Ma question, c'est : il n'y a pas eu de rapprochement avec la trésorière pour l'établir ? Puisqu'elle, en l'occurrence, elle avait les documents.

Nathalie MARQUANT.- Je vous ai dit hier, le rapport d'activité se fait après le rapport d'arrêté des comptes. Le rapport d'arrêté des comptes a été fini début août. J'ai fait le rapport d'activité pendant la période du mois d'août. J'ai échangé avec Sylvie par texto quelquefois, mais elle n'avait pas les documents comptables sur elle. Elle n'avait pas d'information. Donc, c'est difficile d'avoir plus de données.

Didier THIEBAULD.- Donc, la trésorière vous a dit qu'elle n'avait pas les infos ?

Nathalie MARQUANT.- Mais je n'ai pas dit qu'elle n'avait pas les infos, je disais qu'elle n'avait pas les infos sur elle. Elle était en vacances. Donc, elle n'a pas les infos sur elle. Après, ces éléments-là, je ne les ai pas eus. Non, ce document, je ne l'ai pas eu. En juillet, quand j'ai



demandé le mail global avec l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives pour pouvoir établir le rapport d'activité, j'ai eu en retour de Toulouse, j'ai eu le tableau Disney, mais je n'ai pas eu de PDF sur l'ensemble des activités au niveau de Reims.

Olaf NZONDO.- Je viens de vous envoyer les éléments transmis le 31 mai par le centre de Reims. Au 31 mai, la trésorière avait bien l'information.

Nathalie MARQUANT.- Parfait.

Didier THIEBAULD.- C'est pour cela que je vous pose la question, c'est pour savoir ou cela pèche, parce que je sais que les documents ont été envoyés.

Nathalie MARQUANT.- On l'a vu.

Didier THIEBAULD.- Je comprends effectivement que depuis tout à l'heure, on explique que cela au niveau de la trésorerie.

Nathalie MARQUANT.- Elle a fait un certain nombre de choses très bien, mais effectivement peut-être que... c'est aussi un changement de méthode complètement. Vous savez très bien qu'elle n'a jamais fait de comptabilité. Elle ne tenait pas la comptabilité, elle ne connait que les tableaux Excel que vous aviez à l'époque avec le suivi des comptes. Du coup, se retrouver avec un nouveau logiciel, la comptabilité à tenir, etc., effectivement, il y a une défaillance làdessus. Je pense que de toute façon, tenir une comptabilité d'un CE, c'est un travail collectif de l'ensemble des élus.

Didier THIEBAULD.- Tout à fait.

Nathalie MARQUANT.- Comme cela avait été dit dans les préconisations de l'audit. Cela ne repose pas sur une seule personne.

Didier THIEBAULD.- En l'occurrence, dans les préconisations qu'il y a eu dans l'audit, il n'y avait pas encore le logiciel non plus.

Nathalie MARQUANT.- Si.

Didier THIEBAULD.- On n'en n'avait pas encore l'utilisation.

Nathalie MARQUANT.- La préconisation était de vous informatiser avec un logiciel spécifique. C'est marqué clairement.

Didier THIEBAULD.- On a respecté cette prérogative, cette recommandation, et du coup, on décèle de nouveaux problèmes.

Nathalie MARQUANT. - Oui, c'est sûr.

Didier THIEBAULD.- Le but aussi, c'est de les pointer pour que l'on puisse améliorer aussi.

Nathalie MARQUANT.- C'est sûr, c'est certain. On est tout à fait d'accord là-dessus.

Voilà pour l'arrêté des comptes.

Olaf NZONDO.- Juste une dernière chose pour l'arrêté des comptes. On en a parlé hier, mais après vérification par rapport à une information, puisque Madame PARIS est là. Sur le remboursement de l'assurance payée par le Comité d'Entreprise avec Sylvie, une demande de remboursement 2014-2015-2016, vous m'avez indiqué - et j'ai transmis à la trésorière l'information - mais comme Madame MARQUANT hier elle indique que c'est bien sur le compte de fonctionnement. Vous m'avez indiqué que c'est sur le compte ASC que cela s'effectue. Et notre cabinet d'assistance juridique nous indique que c'est sur le compte ASC également.

Nathalie MARQUANT.- L'assurance est sur le compte de fonctionnement.

Isabelle PARIS.- En fait, oui, le CE paie sur la base de son compte de fonctionnement. Mais le remboursement que l'employeur paie de cette...

Nathalie MARQUANT.- Le remboursement ? Franchement...

Isabelle PARIS.- C'est une disposition du Code du travail.



Nathalie MARQUANT.- Elle est rarement appliquée, clairement, parce que tous les CE pratiquement que l'on a, cela a toujours été remboursé sur le fonctionnement.

Olaf NZONDO.- C'est de savoir si c'est une bonne ou mauvaise pratique. On préférait l'effectuer à bonne pratique.

Nathalie MARQUANT.- Vous pouvez faire. Le paiement est sur le fonctionnement. Vous pouvez simplement effectivement peut-être, si vous voulez faire sur les ASC si ACESS vous a dit que vous pouvez le faire, c'est la disposition du Code du travail. Après, la règle comptable dirait que les charges et les produits doivent être affectés, ils doivent avoir une équivalence. Il y aura forcément d'un côté une charge et on n'aura pas la compensation du remboursement. Isabelle PARIS.- C'est une disposition du Code du travail effectivement et pas comptable.

Olaf NZONDO.- Du coup, cela aurait dû être réglé sur les ASC.

Nathalie MARQUANT.- Comptablement, s'il n'y a pas de transparence sur le fait que d'un côté vous avez une charge, vous n'aurez pas le produit correspondant. Mais si vous voulez rembourser sur les ASC, remboursez sur les ASC.

Olaf NZONDO.- Ce n'est pas si on veut, c'est légalement, pour être en conformité. C'est tout. Nathalie MARQUANT.- Clairement, c'est la première fois que je le vois et que je l'entends. Pratiquement tous les CE qui ont des remboursements de la Direction sur l'assurance, c'est systématiquement sur le fonctionnement. Maintenant, si la directive du Code du travail vous dit de le rembourser sur les ASC, remboursez sur les ASC.

Samira ALAOUI.- Il n'y aura pas un déséquilibre ?

Nathalie MARQUANT.- Cela n'empêchera pas d'attester les comptes, mais je trouve que ce n'est pas très logique d'avoir d'un côté les charges dans le fonctionnement et un produit concernant la même chose dans les ASC. Ce sont les petites subtilités des nouvelles obligations comptables. Après, savoir qui prévaut l'un par rapport à l'autre, je pense que normalement le Code du travail passe dans ce genre de chose. Je vais vérifier. L'autorité des normes comptable n'a pas donné de directive là-dessus. Elle n'a donné que trois directives, c'est sur la subvention, la réserve. Donc, a priori, on pourrait dire que cela ne le dérange pas. Si vous voulez faire sur les ASC, faites sur les ASC.

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION 2015 DU CE

Nathalie MARQUANT.- On a quand même vu pas mal de choses du rapport d'activité déjà. J'ai dit que j'allais rajouter des compléments de tableau pour le détail de chaque site en fonction des lignes comptables.

Le rapport d'activité comprend les six parties obligatoires, puisque lui est normé par le décret. Il doit donner des informations qualitatives et quantitatives. On ne donne pas de courbe de volumes en termes d'informations qualitatives et quantitatives. Mais on dit qu'effectivement, il doit y avoir des informations relatives à l'utilisation des subventions.

Dans la première partie du rapport d'activité, c'est l'organisation du Comité, dans la deuxième, l'utilisation de la subvention du fonctionnement, troisième, utilisation des ressources des Activités Sociales et Culturelles, quatrième, le patrimoine du CE, cinquième, les engagements en cours, sixième, les conventions passées, septième, les transactions significatives.

Samira ALAOUI.- Sur la partie organisation du Comité, vous avez cité le nombre de réunions. Nathalie MARQUANT.- Cela, je l'ai fait en fonction de ce que j'ai reçu.

Samira ALAOUI.- Sauf que vous avez noté, puisque l'on est sur le rapport 2015, préparatoire : une réunion le 15 décembre et une réunion le 2 décembre. Ce sont les seules réunions qu'il y a eu durant toute la mandature 2015 ?

Nathalie MARQUANT.- Non, c'est une réunion par mois.

Isabelle PARIS.- Cela ce serait vu.

Samira ALAOUI.- Oui, mais ce n'est pas noté. Aujourd'hui, quand on lit ce rapport...

Olaf NZONDO.- Ce qui m'a été demandé, très clairement, c'est sur la partie de la nouvelle mandature.

Samira ALAOUI.- Oui, sauf que la mandature, c'est 5 novembre, c'est un mois et demi. Excusez-moi, il y a un problème. Donc, il est important. C'est normal, tu es nouvellement élu, tu ne sais pas ce qui s'est passé sur l'ancien CE, mais je pense qu'il y a une remarque à faire et de dire « on a eu tant de réunions ». Je suppose que vous avez rencontré les autres élus pendant leur mandature pour leur parler de comment on fait.

Nathalie MARQUANT.- Non, le rapport d'activité n'était pas obligatoire.

Samira ALAOUI.- On parle de nombre de réunions.

Nathalie MARQUANT.- On met une réunion mensuelle, comme cela, le problème est réglé.

Samira ALAOUI.- Voilà. Vous ne pouvez pas dire une réunion. Donc là, on se dit toute l'année, on a une réunion ordinaire le 24, une réunion ordinaire le 16 et 17, et une réunion extraordinaire le 3 décembre et le reste de l'année on n'a rien fait. "8 décembre : réunion de la Commission formation", c'est-à-dire que toutes les commissions durant toute l'année, il y a eu plusieurs commissions certainement, il y a eu plusieurs réunions de commission.

Nathalie MARQUANT.- Cela, je n'ai pas l'information. Je fais avec l'information que j'ai. Je n'ai pas l'information sur l'ancienne mandature. En l'occurrence, ce n'est pas la trésorière qui peut répondre à ce genre de question, c'est le secrétaire. Mais l'ancien secrétaire, je n'ai pas de réponse. Comme le rapport d'activité n'était pas obligatoire à l'époque.

Samira ALAOUI.- Et il le devient. En tous les cas, il faudra bien noter qu'il y a eu plusieurs réunions, une réunion mensuelle, une réunion extraordinaire. Sur les commissions certainement, il y avait les commissions obligatoires plus les autres commissions qui ont été créées par l'ancien CE, plus aujourd'hui les autres commissions que l'on a. Même si c'est un mois et demi, cela ne reflète pas l'activité de 2015.

Nathalie MARQUANT.- Fournissez-moi l'information.

Samira ALAOUI.- Je vous fournis...

Nathalie MARQUANT.- Moi, je ne peux pas l'avoir. Le problème, cette information-là, je peux mettre simplement une réunion mensuelle. Mais je ne peux pas fournir ces informations-là. Le rapport d'activité normalement est rédigé par le CE, il est rarement rédigé par l'expert-comptable, ce n'est pas notre rôle.

Samira ALAOUI.- il est à la charge de qui ? Du CE ?

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait. Dans la loi, c'est bien précisé et il est même en théorie signé.

Samira ALAOUI.- Pourquoi on ne nous a pas dit qu'il fallait rédiger ?

Nathalie MARQUANT.- Si, je l'ai dit que je n'étais pas du tout disposée à le faire. On m'a demandé de le faire, mais je n'étais pas du tout disposée à le faire.

Samira ALAOUI.- Qui vous l'a demandé?

Nathalie MARQUANT.- En l'occurrence, il n'y avait pas que Sylvie. Je crois que l'on en avait parlé.

Olaf NZONDO.- Ce n'est pas une affaire de Madame VALENTIN. Samira, nous avons ici voté une délibération pour demander au cabinet d'établir ce rapport d'activité. Donc, c'est l'ensemble du CE qui a délibéré en ce sens. La seule chose par rapport à l'organisation, c'est que j'ai demandé à Madame MARQUANT sur la période, depuis que nous sommes élus. Maintenant, s'il faut aller chercher avant l'élection de ce CE, on va aller chercher si ce sont des



éléments qui ne seront pas complets. J'ai fourni ce que l'on m'a demandé, l'organigramme qui est à la page suivante et puis les éléments de la page 3.

Samira ALAOUI.- Cela veut dire que pour l'année 2016, il est à la charge du CE. C'est le CE qui doit faire ce rapport d'activité. C'est cela ?

Nathalie MARQUANT.- Normalement, c'est les CE qui font le rapport d'activité.

Olaf NZONDO.- C'est ce qui est prévu dans le règlement intérieur.

Nathalie MARQUANT.- Tout à fait. La loi précise également qu'il est fait sous la direction des élus. C'est clair. Après, l'expert-comptable peut aider, mais l'expert-comptable ne peut pas se substituer au CE. Il n'aura jamais autant d'informations que le CE lui-même. C'est pour cela qu'il a été fait avec les documents à ma possession. Mais effectivement, le rapport d'activité, sur la plupart des CE, il est fait... Même au niveau de la réunion de l'Ordre des experts-comptables que l'on a eue l'autre fois avec tous les experts comptables qui s'occupent des comités d'entreprises, il apparait que la plupart du temps, ce sont les CE qui le font.

Samira ALAOUI.- Si on doit le faire, on le fera.

Olaf NZONDO.- Pour être clair, tout est écrit dans le règlement intérieur. Il y a eu un loupé du Comité d'Entreprise, puisqu'il faut dire les choses aussi, puisque normalement, lors de l'arrêté des comptes, on aurait dû avoir un groupe.... C'est écrit : "Avant la réunion d'approbation des comptes, le trésorier ou le trésorier adjoint, le cas échéant, et les trois membres élus désignés pour l'arrêté des comptes du CE se réuniront pour ou échangeront en vue de faire l'arrêté des comptes du CE".

Samira ALAOUI.- Elle n'a pas été faite.

Olaf NZONDO.- Elle n'a pas été faite, parce que c'est ce groupe qui est chargé... Plus loin, "le trésorier pourra également à son initiative réunir la commission pour l'aider à établir le rapport d'activité de gestion". C'est juste pour que ce soit bien exprimé à tout le monde pour l'année prochaine.

Samira ALAOUI.- Pour l'année prochaine, il reste quatre mois.

Olaf NZONDO.- Non, mais c'est à faire en début d'année prochaine au moment de l'arrêté des comptes.

Nathalie MARQUANT.- Je vais être obligée de partir. De toute façon, dans la loi, le rapport d'activité est remis à l'ensemble des élus, mais il ne fait pas partie de l'approbation des comptes. L'approbation des comptes. L'approbation des comptes. C'est le rapport d'arrêté des comptes. C'est celui-ci, on l'a vu ensemble. Si dans le rapport d'activité, il y a des éléments qui manquent, il y a des tableaux qui manquent, je propose que l'on complète le rapport d'activité avec les tableaux complémentaires sur chaque site permettant de donner les éléments. Ensuite, si vous avez les informations nécessaires sur le nombre de réunions... A moins que la Direction, vous avez de toute façon le nombre de réunions qui ont été faites. A la limite, si vous nous communiquez le nombre de réunions.

Samira ALAOUI.- Et les commissions aussi.

Nathalie MARQUANT.- Puisqu'à la limite, on peut les avoir par la Direction. Je l'intègre, je complète et à ce moment-là, le rapport d'activité n'est pas impacté par la date du 30 juin. La loi ne précise pas que le rapport d'activité doit être approuvé au 30 juin. Du coup, je propose que le rapport d'activité vous soit remis dès qu'il est terminé. Et à ce moment-là, vous pourrez le voter sur le CE suivant.

Olaf, est-ce que vous êtes...?

Olaf NZONDO.- Je dois consulter les membres du CE.

Nathalie MARQUANT.- Non, mais vous êtes le secrétaire. C'est pour cela que je vous pose la question.

Olaf NZONDO. - J'entends ce que vous dites, sauf que je vous réponds que je dois consulter l'ensemble des membres du CE pour prendre une décision. Je demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 12 h 30 et reprend à 13 h 30

3. APPROBATION DES COMPTES 2015 DU CE

Isabelle PARIS.- On en était au point 3 sur l'approbation des comptes. On va passer au vote ? Olaf NZONDO.- "Le Comité d'Entreprise approuve ses comptes malgré que les élus ne soient en mesure que d'attester les activités engagées entre le 5 novembre 2015 et le 31 décembre 2015. De plus, il manque les inventaires physiques : les stocks, fonds de caisse, billetteries au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les élus déplorent des dépenses engagées sans décision préalable du Comité d'Entreprise ainsi que le règlement de certains prestataires de billetteries qui ont été affectés à l'aide du compte ASC nationales alors que cela aurait dû être imputé au compte ASC locales". Ce sont les réserves émises pour l'approbation de ces comptes.

VOTE:

Sur 13 votants (Didier THIEBAULD, Olaf NZONDO, Mohamed MIRI, Abdou KEITA, Félicien OKOYO, Latifa KARRA, Ourida BEN AOUN, Najia BOUGNOUCH, Aissatou NIANG, Samira ALAOUI, Nacera MAOUTIK, Habiba MOHAMED, Christophe KALETA, 10 avis favorables, pas d'avis défavorable, 3 abstentions.

4. VALIDATION DES MODALITES D'INFORMATION DES SALARIES SUR LES COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION 2015 DU CE

Isabelle PARIS.- Sur le point 4, on en a parlé rapidement avec Monsieur NZONDO à la suspension. Est-ce que vous avez d'ores et déjà réfléchi à ces modalités d'information ? Estce que vous les avez déjà calées ? Est-ce qu'on peut déjà les entériner ?

Ensuite, elles seront mises en application quand le rapport d'activité sera finalisé.

Olaf NZONDO.- Les modalités d'information, sauf complément de la part de mes collègues, nous proposons l'affichage sur chaque centre et la mise à disposition sur l'intranet TP Inside et tout autre intranet ou système mail de l'entreprise. Je le dis parce qu'il y a peut-être certains salariés qui n'ont pas accès à TP Inside. Justement, je voulais savoir, c'est vous que l'on sollicite pour TP Inside ou vous pouvez nous communiquer la personne qui s'occupe de mettre en ligne les communications?

Isabelle PARIS.- En fait, on souhaiterait pouvoir être en copie, notamment sur les synthèses des PV. Et sinon, on sollicite Pierre MAILLART. Cela ne vous parle pas?

Samira ALAOUI.- Il est sur quel site?

Isabelle PARIS.- Il est ici. Il est sur Asnières. Mais si vous pouvez nous mettre en copie, comme cela, on a également des informations. Approvol de 21/09/2016

La séance est levée à 13 h 37

Procès-verbal de la réunion extraordinaire CE TP France 26 Aout 2016

CE Teleperformance France 12-14 rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières-sur-Seine